

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 5 mai 2021 - 18 h 30

L'an deux mille vingt et un, le cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 35 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, DE COUX, GOSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STÉMER, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. BATAILLE a donné procuration à M. SÉVERAC M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO Mme VALENTI a donné procuration à Mme DE COUX
ABSENT(E)S	/
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme BRUN Véronique
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Vidéoprotection sur le site de Cantelauze - autorisation de mise en œuvre et validation du règlement 3 - Caméras-piétons de la Police Municipale - validation du règlement 4 - Modification du règlement intérieur de la Police Municipale de Fonsorbes 5 - Appel à Manifestation d'Intérêt - réalisation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs du lycée Clémence Royer 6 - Convention d'objectifs pour l'association "Graines d'Artistes de Fonsorbes" 7 - Demande d'une subvention auprès du Centre National du Livre pour l'achat de livres - France Relance 8 - Appel à projet labellisation tiers-lieux Occitanie - demande de labellisation du tiers-lieu l'ETAPE et de subvention auprès de la Région Occitanie 9 - Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour le tiers-lieu l'ETAPE 10 - Formation des Elus - bilan 2020 11 - État annuel des indemnités perçues par les Elus locaux 12 - Accord-cadre de fourniture de produits d'imprimerie 13 - Le Muretain Agglo - opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme au Muretain Agglo 14 - Le Muretain Agglo - Attribution de Compensation d'Investissements Voirie 2021 15 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 16 - Questions orales posées par les divers groupes 17 - Informations diverses

Convocation:	Nombre de membres :
date : 28 mai 2021	du Conseil Municipal : 33
envoi : 29 mai 2021	en exercice : 33
affichage : 29 mai 2021	présents : 30
	votants : 33

Mme la Maire : je ne reprends pas le détail des modalités de l'organisation de la séance liées à la crise sanitaire.

La seule chose nouvelle aujourd'hui, c'est le test de retransmission vidéo de la séance. J'ose espérer qu'il fonctionne car, malencontreusement, la caméra est tombée il y a cinq minutes.

L'article L 2121-18 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) pose le principe du caractère public des séances du Conseil Municipal. L'alinéa 3 dispose que *"sans préjudice des pouvoirs que le Maire tient*

de l'article L.2121-16, les séances du Conseil Municipal peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle".

Aussi, afin de respecter cette obligation dans un contexte sanitaire contraint, la commune de Fonsorbes a décidé de diffuser par des moyens audiovisuels les séances du Conseil Municipal en direct via la chaîne "YouTube".

La retransmission privilégiera uniquement les plans larges et le public ne sera pas visible.

L'accord des Conseillers Municipaux, étant donné qu'ils sont investis d'un mandat électif et qu'ils s'expriment dans l'exercice de ce mandat, n'est pas requis pour pouvoir procéder à une telle retransmission des séances publiques.

Le droit à l'image du personnel municipal doit être respecté. Dès lors, la diffusion de l'image de ces personnes présentes dans la salle supposera de s'en tenir à la retransmission de plans larges ne permettant pas d'identifier une personne en particulier. De plus, une autorisation écrite a été signée par les personnels municipaux présents.

Les vidéos de ces séances seront diffusées en direct, puis disponibles pendant 1 mois.

Les enregistrements des séances seront conservés par les services municipaux compétents en la matière pendant 1 an, puis archivés.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, il convient de contacter la Mairie de Fonsorbes.

Jusqu'à présent, il ne s'agissait que d'un enregistrement audio. J'ose espérer que l'enregistrement vidéo fonctionne. Je ne sais pas si certains d'entre vous l'ont vérifié ... La vidéo ne fonctionne pas ; apparemment, nous ne serions qu'en audio.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Équipements de l'ancien terrain de football de la Gare
2. Aménagement du Parc des Lavoirs

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire: c'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté". Mme BRUN ? Mme BRUN accepte.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme BRUN Véronique, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
Pour :		33
Contre :		0
Abstention :		0

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Est-ce que vous pouvez parler un peu moins vite parce qu'avec le masque, nous avons du mal à entendre. Merci.

Mme la Maire : d'accord, je vais essayer.

2 - VIDÉOPROTECTION SUR LE SITE DE CANTELAUZE - AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE ET VALIDATION DU RÈGLEMENT (délibération n° 2021-062)

M. Franchina, Conseiller délégué à la tranquillité publique : certains dossiers ont été examinés lors de la dernière commission tranquillité publique, en l'occurrence ce premier dossier sur la vidéoprotection sur le site de Cantelauze, avec l'autorisation de mise en œuvre et la validation du règlement.

Par délibération du 11 février 2021, il avait été approuvé de solliciter auprès de l'État une subvention dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2021 pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le site de Cantelauze.

La ville est autorisée à installer ce système par arrêté préfectoral, document qui était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

La mise en œuvre de ce système doit respecter des textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques et privées ainsi que les dispositions légales et réglementaires correspondantes. Ces textes étaient cités dans la note de synthèse.

Afin de veiller au bon usage de ce système et garantir les libertés individuelles et collectives, un règlement de la vidéoprotection a été rédigé ; il est en l'état de projet, bien évidemment. Ce règlement s'applique au

système du site de Cantelauze conformément à l'autorisation préfectorale et à toutes les informations règlementaires que nous avons pu nous procurer au fur et à mesure de l'instruction de ce dossier.

Des modifications ont été apportées par la commission tranquillité publique, puisque nous l'avons examiné en séance ; un certain nombre de remarques pertinentes ont été intégrées au document.

Le projet de règlement était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Lors de cette réunion de la commission, les questions ont porté sur les personnes habilitées à accéder aux enregistrements et sur le niveau de sécurité du local. Il a été indiqué que la commission pourrait vérifier le bon fonctionnement en conformité avec le règlement.

Il est donc proposé d'approuver la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur le site de Cantelauze et de valider le projet de règlement que vous avez eu en annexe de la convocation.

En termes de délais, une fois que tous les éléments seront validés, une fois que tout sera passé dans les différents CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), il y en a eu un cet après-midi, qui l'a validé, la mise en service du système de vidéoprotection pourra être opérationnelle à partir du mois de juin.

Mme la Maire : avez-vous des questions, des remarques ? L'installation de la vidéoprotection est un sujet sur lequel nous avons d'ores et déjà débattu.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : sur le règlement de la vidéoprotection, nous allons voter pour, bien-sûr, puisque, je le répète encore une fois, nous avons intégré la vidéoprotection dans notre programme. Mais, en le relisant tout à l'heure, plusieurs points m'ont interpellé, dont celui de l'accès à la lecture des ...

M. Pilet : ... Christophe, il faut que tu parles dans le micro, nous n'entendons pas.

M. Mailhé : plusieurs points m'ont interpellé, dont celui de la relecture des images et des personnes habilitées, ou accréditées, à relire les images. Relire les images, cela veut dire deux choses : les lire ou/et les extraire. Et là, ce n'est plus la même chose. Donc, c'était la question de savoir si c'est juste une relecture ou une relecture et une extraction des images. Il y a ce premier point.

Mme la Maire : je vais répondre au fur et à mesure, peut-être. Je crois que la réponse est la lecture. L'extraction, c'est la Gendarmerie. Donc, cinq personnes sont habilitées à lire les images : M. Philippe SÉVERAC, M. Philippe FRANCHINA, M. Claude SIRGAN, M. Cyril DURAND et moi-même. Mais, nous n'irons voir les images que si des éléments de dégradations ou autres sur le site le justifient. S'il y a quelque chose à relever, ce sera la Gendarmerie qui les extraira, ce n'est pas nous qui le ferons. Ou alors, nous demanderons à la Gendarmerie de venir les voir directement.

M. Mailhé : en fait, cela entraîne beaucoup de choses derrière ; cela veut dire le contrôle de l'accès aux images, et les profils qui vont être créés à chacun des relecteurs des images. Il y aura un mot de passe et un login. Est-ce que c'est le même ou chacun aura son login ?

Mme la Maire : chacun a le sien.

M. Mailhé : cela est très important que nous puissions voir qui est venu, qui a pu voir les images.

L'autre question est que la relecture des images se fait au travers d'un logiciel, logiciel qui est sécurisé aussi. Donc, il y aura aussi un login et un mot de passe qui donneront accès à des menus, dont l'extraction des images. Donc, est-ce que chacun, aussi à ce niveau-là, aura son login et son mot de passe et l'accès ou pas à l'extraction ? Parce que la visualisation est importante, mais, pour l'extraction, je suis totalement contre si ce ne sont pas les forces de l'ordre qui le demandent.

M. Franchina : je vais répondre à tes différentes questions.

Premier point : au niveau du local, la première consigne est que l'écran soit coupé dès lors où les personnes habilitées quittent le local. C'est un local d'archives, donc la Directrice d'école peut y pénétrer. Quand elle y pénétrera, elle ne pourra absolument pas visionner les images.

Deuxième point : le dispositif est dans une armoire fermée à clé, et seules les personnes habilitées par la Préfecture seront détentrices d'une clé.

Troisième point : effectivement, l'accès aux images ne peut se faire qu'au travers d'un logiciel d'exploitation. Il y a un mot de passe personnalisé, et uniquement pour les cinq personnes ayant l'autorisation de la Préfecture de consulter le système de vidéoprotection. Dès lors où nous quittons le dispositif pendant plus d'une minute, le logiciel verrouille à nouveau et il faut à nouveau rentrer le login et le mot de passe ; de telle sorte à ce que, dès que nous quittons, même si nous avons oublié de couper quelque chose, le système se bloque en consultation.

Quelles étaient les autres questions ?

M. Mailhé : si le menu d'extraction des images dépendait du login, sur le logiciel d'exploitation de relecture des images.

M. Franchina : il est sûr que nous n'allons consulter les images qu'à partir du moment où des faits avérés auront été commis dans le périmètre de surveillance de la vidéoprotection. Donc, la première étape est

d'essayer de voir si les images permettent d'identifier des mouvements, un véhicule, et éventuellement des auteurs de troubles. Donc là, ce seront les personnes habilitées, avec le mot de passe et le login, qui consulteront les images. Si ces images permettent d'alimenter une procédure judiciaire, une enquête de Gendarmerie, elles seront fournies à la cettte dernière suivant un protocole extrêmement précis. C'est-à-dire que si nous faisons erreur dans ce protocole, il y a un vice de procédure. De ce côté-là, nous avons été briffés par le Major GUIMBAUD, qui est l'expert en sureté au niveau du département. Nous savons précisément ce qu'il faut faire pour que les Gendarmes disposent des images de façon à ce que ce soit valide dans une procédure. C'est quelque chose que nous respecterons tout aussi scrupuleusement que le reste.

M. Mailhé : donc, si je comprends bien, ce ne sont pas les forces de l'ordre qui viendront consulter les images. C'est nous qui les leur ferons passer.

M. Franchina : nous pouvons considérer que les spécialistes de la vidéoprotection de la Gendarmerie sont à même d'extraire les images sur tout type de matériel. Néanmoins, comme ce sont nous les détenteurs des logins et des mots de passe, il faudra à tout prix que nous soyons présents avec la Gendarmerie au moment où elle procèdera à l'extraction d'images. Il faudra que nous lui montrions où sont les séquences sur lesquelles elle peut se baser dans la procédure. Nous ferons tout cela avec elle suivant son protocole légal.

M. Mailhé : la dernière question : je suis allé sur le site de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Celle-ci envisage de modifier les procédures pour les logins et mots de passe. Elle veut tendre vers ce qu'il se fait dans les banques, c'est-à-dire user, mot de passe et un SMS de confirmation derrière. Est-ce que ce système est évolutif si la CNIL oblige dans le futur à avoir ce système d'identification ?

M. Franchina : je n'ai pas cette information. Mais, je pourrai l'obtenir de la part du fournisseur. En principe, c'est un matériel de toute dernière génération. Donc, si le fournisseur fait un petit peu de la veille réglementaire par rapport à ce qu'il se profile, il est possible que ce soit disponible, mais je ne peux pas l'affirmer sans voir eu confirmation de sa part.

M. Mailhé : je pense qu'il va falloir le savoir parce que si jamais nous allons vers cela, ils appellent cela une identification fiable, ce sont des images, c'est la liberté des personnes, ils en parlent, je pense qu'ils vont vouloir une identification fiable, donc confirmée par SMS. Il va falloir voir si ce système est évolutif, que nous ne remettons pas quelques milliers d'euros pour avoir une mise à jour du logiciel.

M. Franchina : il est clair que nous nous conformerons strictement aux nouvelles dispositions réglementaires. S'il faut faire évoluer le système par rapport aux nouvelles préconisations de la CNIL, nous le ferons. Si le système doit dialoguer de façon à ce qu'il soit capable d'envoyer un SMS, il faut qu'il dispose, soit d'un accès à Internet, donc via un service spécialisé pour acheminer les SMS, soit d'un routeur 4G. Actuellement, il n'y a pas de routeur 4G et il n'y a pas d'accès à Internet puisque c'est un système clos.

M. Mailhé : la dernière : est-ce que ce règlement sera amendable dans l'avenir sans avoir à passer devant un Conseil Municipal puisque le corps du texte est déjà bien écrit ? Si ce ne sont que des amendements, si nous pensons à autre chose, est-ce que nous pourrions l'amender en commission ?

Mme la Maire : il est opposable. Il me semble qu'il faudra qu'il repasse en Conseil Municipal.

M. Pilet : tout d'abord, une question par rapport à la société qui installe les caméras. Va-t-elle assurer l'entretien ? Sur quelle durée ? Nous sommes sur des appels d'offres aussi. Donc, que se passe-t-il ? Avez-vous envisagé comment cela allait se passer à la fin du contrat ? Sur quelle durée est le contrat ?

M. Franchina : actuellement, nous sommes sur le régime de la garantie. Donc, pendant un an, nous avons l'intervention gratuite pour tout dysfonctionnement du matériel. Nous nous sommes déjà renseignés sur un contrat de maintenance, je crois qu'il y en a pour 700 ou 800 € l'année. Le contrat de maintenance implique une intervention dès lors où nous aurions des dysfonctionnements, et à minima une visite annuelle qui permet d'aller voir l'ensemble du dispositif des caméras, voir s'il n'y a pas d'élément de vieillissement ou de dysfonctionnement. Mais, il est clair que nous prendrons un contrat de maintenance avec cette société dès lors où la période de garantie sera expirée.

M. Pilet : je voulais signaler qu'en commission, effectivement, nous avons travaillé ce règlement intérieur et que les propositions que nous avons pu formuler ont été pour la plupart retenues. Donc, je tenais à remercier la commission pour nous avoir écoutés, malgré nos différends qu'il peut y avoir sur ce sujet, et que je vais expliciter une nouvelle fois, en prenant de manière très synthétique les avis de la commission.

La première, c'est le rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2020, qui est récent. Il indique qu'aucune corrélation globale n'a été relevée entre l'existence des dispositifs de vidéoprotection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique, ou encore les taux d'élucidation. Dans ce rapport de 2020, il est préconisé la même préconisation qu'en 2011, engager une évaluation de l'efficacité de la vidéoprotection de la voie publique, notamment dans l'élucidation des crimes et délits avec le concours de chercheurs et d'experts. Effectivement, quand nous cherchons l'efficacité, notamment sur le site du Ministère de l'Intérieur, le dernier rapport date de 2009, il n'y a pas eu d'autre étude depuis pour évaluer l'efficacité d'un tel dispositif

avec le rapport efficacité/coût, rapport qui était assez "confus", mettait en avant "quant à l'effet dissuasif pour ce qui concerne la délinquance générale, les taux d'élucidation progressent aussi bien dans les zones avec ou sans vidéoprotection, mais restent inférieurs dans les villes vidéosurveillées à celles qui ne le sont pas. Le taux d'élucidation est meilleur et progresse plus vite dans les villes qui n'ont pas de caméras que dans celles qui sont vidéosurveillées." Quand il n'y a pas de caméra, il y a des agents qui permettent l'intervention sur le terrain.

Donc, cela vient justifier encore une fois notre vote. Nous voyons bien que la question de la vidéosurveillance, à ce jour, avec les arguments qui existent de la Cour des Comptes, du Ministère de l'Intérieur, je pense que nous pouvons leur faire confiance dans les écrits et les positions qu'ils prennent, est un positionnement essentiellement économique ; s'il y a des caméras, on estime qu'il y a besoin de moins de gens sur le terrain, et surtout politique, nous le voyons bien : l'introduction qui en a été faite tout à l'heure dans les questions l'a bien montré. Et nous voulons alerter sur cette question et le fait de jouer avec les peurs que certains, actuellement, politiquement, utilisent dans leur façon de monopoliser le débat public et politique. Nous nous inquiétons de cela, sachant que nous sommes sur une commune, nous l'avons déjà dit, où la délinquance, heureusement, n'est pas très caractérisée, et nous nous en félicitons.

Donc, nous redemandons ce que nous avons demandé à plusieurs reprises, un état des lieux de la réalité des faits délictueux sur la commune, pour définir un vrai plan d'action en priorisant la protection des humains, et d'étudier des dispositifs mobiles beaucoup moins coûteux et sûrement beaucoup plus efficaces. Et d'engager aussi une réflexion sur la sécurité des écoles, parce que là aussi, je vais faire court, toutes les études montrent que des caméras seules qui filment l'entrée des écoles ne sont pas efficaces, elles doivent être associées à une toute autre série de dispositifs ; pour nous, c'est une priorité qui nous paraît essentielle d'étudier.

Donc, nous insistons vraiment sur notre demande de travailler cela sur le fond, sur la durée.

Toutes ces conditions ne sont pas réunies. Pour nous, c'est la protection des humains, nous savons qu'il y a eu des agressions de dames, il y a encore un couple qui s'est protégé d'une agression nocturne, il a été blessé. Pour nous, la sécurité est primordiale, nous devons donc le voir globalement en fonction de l'état des lieux. Sur la dernière commission, nous nous sommes dit qu'il fallait qu'un registre soit mis en place pour recenser les lieux, ce serait une bonne chose. Et, c'est à partir de là que nous pourrions avancer.

Donc, en l'état, nous, nous voterons contre.

Mme la Maire : vous avez une position très dogmatique, M. PILET. Je ne pense pas qu'elle soit partagée par une majorité des Fonsorbais. Je pense qu'assurer la protection des sites, ou des bâtiments communaux quels qu'ils soient, et tout particulièrement celui de Cantelauze sur lequel nous savons que de nombreuses petites exactions y ont été commises, va dans le sens souhaité par la plus grande partie d'entre nous, Fonsorbaises et Fonsorbais. Nous n'avons pas les moyens, M. PILET, de mettre de l'humain partout. Je ne vois pas comment nous pourrions concevoir qu'il puisse y avoir un Policier Municipal à demeure, jours et nuits, week-ends, semaines, vacances et hors vacances scolaires présent sur le site. Si tant est que la vidéoprotection permette éventuellement d'éviter que ne s'y perpétuent les dégradations que nous y connaissons, je pense que ce sera tout à fait positif pour la ville de manière générale, pour les économies que cela nous permettra de faire. Peut-être que les dégradations se produiront ailleurs, c'est tout à fait possible. Mais, vous nous expliquerez comment nous pouvons faire autrement, parce que je ne pense pas que quiconque ait, malheureusement, la solution face à ces dégradations qui sont constatées ici et ailleurs. Et encore qu'à Fonsorbes, il me semble que jusqu'à présent nous nous en sommes plutôt bien sortis compte-tenu des 12 000 habitants de la ville. Comme vous en faisiez la remarque tout à l'heure, effectivement, c'est une ville plutôt calme, où il ne se passe pas grand-chose. Pour l'agression du couple dont vous parliez, je me suis tournée vers M. SIRGAN, celui-ci n'est pas au courant, et moi-même je ne le suis pas. Je ne sais même pas à quoi vous faites référence. Il faut dénoncer quand il y a ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je vais reprendre les choses d'abord, point par point. Ce n'est pas une position dogmatique, c'est reprendre le rapport de la Cour des Comptes, je pense que c'est une instance qui fait autorité, le Ministère de l'Intérieur ...

Mme la Maire : ... vous n'allez pas nous le relire, vous nous l'avez lu, M. PILET, c'est bon, nous l'avons entendu ...

M. Pilet : ... je ne vais pas le relire. Il pose des choses, et nous, nous venons interroger là-dessus, et nous venons interroger sur la sécurité. Nous voyons bien, je crois que votre réponse l'illustre bien, que c'est uniquement un positionnement politique par rapport à une certaine partie de la population, je pense que c'est très clair ...

Mme la Maire : ... il n'est pas politique ...

M. Pilet : ... si, si, il est politique ...

Mme la Maire : ... il est politique dans le sens où notre responsabilité, M. PILET, à nous tous ici, ...

M. Pilet : ... excusez-moi, je veux juste finir ...

Mme la Maire : ... est d'assurer la sécurité des biens et des personnes ...

M. Pilet : ... oui, tout à fait ...

Mme la Maire : ... donc, si assurer la sécurité de Cantelauze et de son environnement est politique, alors, oui, c'est un acte politique ...

M. Pilet : ... non, non ...

Mme la Maire : ... c'est justement parce que nous sommes en capacité de faire des choses comme cela que nous montrons à ceux qui seraient tentés par un vote d'extrême Droite, Rassemblement National, que cette problématique, nous aussi, nous la prenons en compte, qu'elle nous préoccupe et que nous essayons de trouver les outils nécessaires et suffisants pour éviter que cela ne perdure. Je crois que là aussi, c'est un message que nous faisons passer, quoi que vous en pensiez.

M. Pilet : oui. Mais nous pensons autrement, puisque ce qui compte pour nous, c'est d'abord la protection des personnes humaines.

Je suis désolé, mais si vous n'êtes pas au courant qu'il y a eu des tentatives de cambriolage, que des gens ont repoussé des cambrioleurs dans la nuit, qui ont été blessés, ce n'est pas de ma faute ...

Mme la Maire : ... c'est à cela que vous faites référence ? Cela s'est effectivement passé il y a un mois. J'ai appelé ce couple-là, je sais pertinemment la façon dont cela s'est passé. C'est la première fois, depuis le début du mandat précédent, que se produit un tel évènement sur la ville. Cette nuit-là, il y a eu deux tentatives de cambriolage, une chez ce couple-là, qui, effectivement, est intervenu, et une dans une autre maison. Malheureusement, c'est un épiphénomène de trop. J'ai appelé ce couple, j'ai pris de ses nouvelles. En fait, le Monsieur n'a pas eu grand-chose, il a arrêté quand il a vu qu'il prenait un risque à s'opposer à ces cambrioleurs, c'est sa femme qui s'est blessée, ce ne sont pas les cambrioleurs qui l'ont blessée, mais c'est lié au cambriolage, il faut faire attention à ce que nous disons. Nous sommes vraiment sur un évènement qui à Fonsorbes est tout à fait exceptionnel. En sept ans, M. PILET, c'est la seule et unique fois où un évènement comme celui-là s'est produit.

M. Pilet : par définition, ce sont chaque fois des épiphénomènes. C'est ce que nous essayons de dire depuis le début, mais nous ne sommes pas entendus, c'est que nous partions d'un état des lieux et que nous voyions quelles réponses nous mettons. Si nous voulons pousser les choses : entre le projet qui nous a été présenté sur l'installation des caméras à Cantelauze avec les motivations et aujourd'hui avec les angles de vue etc, cela ne correspond pas, nous n'allons même pas rentrer dans ce détail-là. Nous voyons bien que c'est approximatif, encore une fois.

Mme la Maire : je ne peux pas vous laisser dire cela, M. PILET.

M. Pilet : si, je le dis. Et je peux vous démontrer les angles des caméras, par exemple, qui ne vont pas filmer l'aire de jeux. Je veux juste finir sur la sécurité parce que c'est primordial, c'est un enjeu important. Nous ne pouvons pas laisser penser qu'en mettant des caméras à un endroit de la commune nous allons amener de la sécurité, empêcher les faits. Il faut l'aborder de manière globale. C'est ce que disent tous les rapports, tous les gens qui font le lien aussi entre efficacité économique et efficacité sur le terrain.

Mme la Maire : je vous rappelle toutefois que tout ce qui concerne la sécurité ...

M. Pilet : ... nous avons fait des demandes très claires et nous aimerions qu'elles soient mises en place, que nous puissions savoir si nous allons avoir un état des lieux pour réfléchir à : quelle est la politique au niveau de la commune sur la sécurité ? Je ne fais que le marteler, je n'ai eu à ce jour aucune réponse. J'ai entendu lors de la dernière commission qu'il allait y avoir enfin un listing qui recense les faits sur la commune, puisque ce n'était pas fait ; pour nous, c'est une avancée. Je crois qu'il y a vraiment du travail, et c'est du travail à faire tous ensemble, mais au-delà du simple affichage. Nous avons fait des propositions aussi de dispositifs mobiles qui sont surement beaucoup plus efficaces et beaucoup moins chers et qui permettent d'échapper à ce débat-là. Nous ne sommes pas entendus, nous le regrettons, restez sur votre dogmatisme comme vous avez dit.

Mme la Maire : le débat sera le même, M. PILET.

M. Pilet : non ...

Mme la Maire : ... avec des caméras mobiles, ce sont les mêmes contraintes juridiques, légales, etc. Mais pourquoi pas. C'est une réflexion qui a été lancée, nous allons le regarder.

M. Pilet : de ce que, nous, nous en avons vu, les expériences sur les communes où cela est expérimenté, et là aussi cela vient d'un citoyen ...

Mme la Maire : ... je voudrais quand même vous rappeler que tout ce qui concerne la sécurité, la tranquillité publique, la sécurité des biens et des personnes, c'est quelque chose qui relève du régalién, et c'est l'affaire des services de l'État. Donc, nous, commune de Fonsorbes, prenons notre part avec notre Police Municipale, avec les équipements comme la vidéoprotection à Cantelauze. Mais, les principaux responsables de notre tranquillité sont les services de Gendarmerie. Donc, c'est avec eux que nous travaillons, puisque nous avons

signé une convention avec la Gendarmerie. C'est ce travail-là, me semble-t-il, qui est le plus important que nous avons à mener pour rassurer, si tant est que cela soit nécessaire, nos administrés.

M. Séverac, Premier Adjoint : je voulais ajouter au débat que si quelqu'un ici pense qu'avec les neuf caméras sur Cantelauze nous allons régler les questions de la pauvreté, de la délinquance, des agressions ou des dépôts d'ordures sauvages, toutes les questions qui de près ou de loin ont trait à la tranquillité publique, je peux le détromper tout de suite, effectivement, ce n'est pas de cela dont il est question. Ce dont il est question dans la réflexion globale, qu'il ne faut jamais perdre de vue bien évidemment, c'est de commencer par un bout un travail qui, selon le bilan que nous en ferons ensemble, puisque nous l'avons écrit aussi dans ce règlement intérieur, sera complété par d'autres actions, comme il s'inscrit déjà dans un certain nombre d'actions qui a trait avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et la politique globale. Là, ce n'est qu'un des aspects. Nous pouvons toujours dire qu'il faut que nous réglions tout pour pouvoir commencer à faire quelque chose. Mais, c'est un peu la démarche inverse qui est effectivement choisie, à savoir que sur un point précis nous allons commencer avec cette vidéoprotection. Nous sommes aussi en train de réfléchir aux dispositifs mobiles parce que la force de l'image, avec tout le cadrage et le respect de la vie privée de tout un chacun à prendre en compte, a des valeurs probantes. Je prends pour exemple un dépôt sauvage, la semaine dernière, sur les Portes du Gers. Heureusement, un Commandant de la Police passait par là par hasard, a pris une photo des gens en train de déposer, qu'il nous a gentiment envoyée le lundi matin. Cela nous permet de porter plainte auprès du Procureur. Curieusement, le dépôt sauvage a disparu, et ce ne sont pas nos agents des services techniques qui l'ont fait disparaître. Ce que je veux dire, c'est que sur des actions, les images servent parfois à prouver un certain nombre de choses et à mettre les contrevenants devant leurs responsabilités.

Je voudrais ajouter que dans le débat et la réflexion globale, qui effectivement nécessite un travail de longue haleine, la commission tranquillité publique a été incluse dans ce règlement intérieur pour qu'elle effectue le suivi, le bilan, et qu'elle continue à travailler. Je voudrais quand même attirer aussi l'attention sur le fait que les membres de cette commission seront astreints aux mêmes devoirs de réserve sur tout ce qui peut être débattu en terme nominatif ; les rapports qui seront faits ne pourront pas être nominatifs, ils seront faits de manière plus statistique. De la prudence est à observer sur la confidentialité, je ne sais s'il faut aller jusque-là, mais dans cet ordre-là, dans ce qui peut être mis en avant ou affiché, parce que nous sommes toujours sur le fil du rasoir entre le respect de la vie privée et l'efficacité de la politique tranquillité que nous voulons mettre en œuvre. En tout cas, c'est pour nous, je pense, un premier pas, une première expérimentation, sur lequel il faudra que nous nous penchions de manière attentive tout au long de sa mise en œuvre pour voir comment nous pouvons le faire évoluer. De ce point de vue, nous avons entendu les réflexions de Christophe MAILHÉ à maintes reprises, que le dispositif puisse être évolutif et s'adapter à des élargissements possibles dans le futur, mais qui de toute manière sera débattu ici comme il l'a été. Mais, le dispositif mobile est une chose sur laquelle effectivement nous réfléchissons.

Mme la Maire : je vais donc le mettre aux voix ...

M. Pilet : ... excusez-moi ...

Mme la Maire : ... c'est bon, M. PILET, ...

M. Pilet : ... non, juste, je veux faire une précision. Lors du débat précédent, nous avons discuté sur la subvention. Là, l'ordre du jour, c'est l'autorisation de mise en œuvre et de validation du règlement.

Mme la Maire : c'est cela.

M. Pilet : nous sommes bien d'accord. C'est aussi pour cela que nous amenons ces éléments-là, qui ne sont pas les mêmes que la dernière fois, pour bien montrer que les instances nationales ne montrent pas l'efficacité de ces dispositifs ...

Mme la Maire : ... cela fait trois fois, M. PILET, que vous le répétez ...

M. Pilet : ... voilà, je vais le marteler ...

Mme la Maire : ... merci. Je vais le mettre aux voix ...

M. Pilet : ... juste ...

Mme la Maire : ... c'est bon, M. PILET.

M. Pilet : ... dernière chose. M. SÉVERAC a dit quelque chose, il annonce d'ores et déjà d'étendre les caméras. Est-ce qu'il va y avoir un état des lieux et un plan de la mise en place de la sécurité et des perspectives sur la commune ? Est-ce que nous allons pouvoir le travailler, oui ou non, de manière globale, un jour, à partir d'un état des lieux ? Est-ce que je peux avoir une réponse à cette question que nous ne cessons de poser et de marteler ?

Mme la Maire : bien, je le mets aux voix, si vous le voulez bien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur le site de Cantelauze et de valider le règlement relatif à son installation.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	0

3 - CAMÉRAS-PIÉTONS DE LA POLICE MUNICIPALE - VALIDATION DU RÈGLEMENT (délibération n° 2021-063)

M. Franchina : le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 11 février 2021, de solliciter une subvention auprès de l'Etat (FIPD 2021) pour équiper les agents de Police Municipale de caméras-piétons individuelles.

Dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de leurs missions de Police Judiciaire, les agents de Police Municipale peuvent être autorisés, par le représentant de l'Etat dans le département, à procéder en tous lieux, au moyen de caméras individuelles, à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, eu égard aux circonstances de l'intervention ou au comportement des personnes concernées.

Le port de caméras individuelles pour la Police Municipale de notre ville a été autorisé par arrêté préfectoral du 2 mars 2021.

Le système de caméras individuelles est soumis aux dispositions légales et réglementaires précisées dans la note de synthèse.

Des modifications ont été apportées au projet de règlement par la commission tranquillité publique. Le règlement était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Il a été indiqué que la commission pourrait vérifier le bon fonctionnement en conformité avec le règlement.

Lors de cette réunion de la commission, les questions ont porté sur la possibilité d'accès aux enregistrements par un administré.

Il est proposé d'approuver la mise en œuvre des caméras individuelles de la Police Municipale et de valider le règlement.

Les caméras-piétons pourront être utilisées à partir du 6 mai.

Mme la Maire : avez-vous des questions, des remarques ?

M. Pilet : là aussi, nous avons dit pour le règlement intérieur, que l'Adjoint qui faisait le retour de la commission présentait les débats qu'il y avait eu, faisait ressortir les idées force qu'avait amenées chaque Groupe et les propositions. Je pense qu'il faut le respecter et que ce soit fait. Là aussi, nous avons fait plusieurs propositions qui ont été retenues, nous remercions donc la commission, elles se sont retrouvées dans le règlement intérieur. Mais, nous nous sommes aperçus que suivant les commissions, parce que cela a été présenté aussi en commission du personnel, ils n'ont surement pas eu le même texte, puisque nous, au niveau de la commission de sécurité, nous l'avons modifié. Donc, il va falloir, je ne sais pas comment, articuler et veiller à cela. Cela veut dire que, suivant les instances, ce n'est pas le même document qui est présenté.

Nous avons demandé qu'une motion sur la loi de sécurité globale, qui est actuellement à l'étude au niveau National, soit établie. Il y avait eu un accord. Donc, je réitère ma demande puisque cela avait été dit en commission, mais je voudrais que ce soit dit dans l'enceinte de ce Conseil Municipal.

Sur le reste, nous étions d'accord sur l'installation des caméras-piétons pour les agents, qui permettent aussi, notamment, d'objectiver les tensions qu'il peut y avoir entre les agents de la Police et les habitants, ce qui est aussi une bonne chose pour sortir de certains conflits.

M. Séverac : pour répondre à la première question sur les documents différents, effectivement, à la commission du personnel, une première version du projet de règlement a été examinée. Il s'est trouvé que la commission tranquillité publique s'est tenue après, et pas avant ; elle a donc fait son travail sur les documents, et elle a proposé des modifications. Dans les commissions, ce sont effectivement des documents de travail, et non des documents définitifs. Cela a un sens que nous utilisions ce terme de "document de travail", c'est parce qu'ils sont susceptibles d'être modifiés. Ce qui importe, ce sont les documents que vous avez eus avec la convocation du Conseil Municipal, documents établis après la commission tranquillité publique. C'est d'ailleurs quelque chose que nous avons indiqué cet après-midi aussi au CHSCT, puisque la commission du personnel doit se tenir en amont du CHSCT pour pouvoir lui envoyer les éléments en avance. Nous leur avons dit que le texte qu'ils avaient eu avait été amendé par la commission tranquillité publique, nous leur avons présenté les amendements apportés, dans quel sens ils l'ont été. Les personnels

ont très bien compris la démarche puisqu'ils ont voté unanimement pour les deux projets, que ce soit pour la vidéoprotection ou que ce soit pour les caméras individuelles.

Quant aux caméras individuelles, il s'agit d'un dispositif mobile qui permet de ne pas se figer sur un lieu, d'équiper les personnels, et de participer aussi à leur propre protection en cas d'interventions, même si les images telles qu'elles sont filmées peuvent servir de manière probante, ou pas, à établir un certain nombre de choses dans l'intervention des agents. Là aussi, il y a les recours pour protéger la vie privée, tous les recours possibles, pour visionner les droits à l'image en respectant les critères de la CNIL.

Concernant la motion, elle a été rediscutée en commission, il n'y avait pas de désaccord de principe. Il faut que nous trouvions le temps de la travailler avec les Présidents de Groupes pour l'élaborer, pour qu'elle fasse un consensus plus large.

M. Mailhé : je vais commencer par la motion. Pour moi, il n'y a aucun problème pour y travailler dessus. Mais, je pense qu'il va falloir, nous en avons parlé en commission, que nous ayons quand même le texte le plus proche du définitif possible, sans penser que nous pouvons anticiper par une motion aussi. Mais il est vrai que le premier texte de loi de sécurité globale en est quand même un peu loin dans les libertés de chacun. Donc, nous pourrions en discuter, je suis totalement pour, entre Présidents de Groupes.

Sur le règlement des caméras-piétons, nous avons fait une remarque, je ne sais pas si elle a été intégrée. Elle concerne l'exercice du droit à l'accès à l'image pour toutes les demandes que peuvent faire les personnes à la Mairie, nous avons dit par courrier, par mail, et nous avons rajouté qu'un menu sur le site Internet serait peut-être le bienvenu parce que certains ne savent pas très bien écrire les mails, mais savent aller sur les sites Internet. C'est une petite remarque que nous avons faite lors de la commission, qu'il faudra peut-être intégrer ... Cela a été intégré ?

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'utilisation de quatre caméras-piétons individuelles afin d'équiper les agents de la Police Municipale et de valider le règlement relatif à leur utilisation.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire, s'adressant à M. Sirgan : vous et vos collègues allez pouvoir être équipés très rapidement et porter dorénavant vos caméras.

4 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE DE FONSORBES

Mme la Maire : ce dossier est reporté à la séance de juin prochain.

5 - APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT - RÉALISATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LES PARKINGS EXTÉRIEURS DU LYCÉE CLÉMENCE ROYER (délibération n° 2021-064)

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : le projet de réalisation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs ...

M. Pilet : excusez-moi. Le règlement intérieur est reporté ? Est-ce que nous pourrions le retravailler ? Nous voulions faire une proposition. La commission se réunira, est-ce que nous pourrions ...

M. Séverac : il est reporté pour une raison de procédure : il faut que le Comité Technique l'examine avant. Mais vous pouvez peut-être faire passer vos propositions à la commission du personnel, qui se réunira le 17, elle en discutera pour la préparation de l'ordre du jour du Comité Technique.

M. Pilet : je la fais, comme ça ce sera fait : c'est autour des horaires, voir si nous ne pouvions pas proposer et étudier une plage d'intervention plus grande, avec peut-être des équipes dédoublées. Je dis cela au hasard, 7h-12h et 12h-19h, pour couvrir et avoir une présence des agents plus grande sur le terrain ...

Mme la Maire : ... M. PILET, ce n'est pas le sujet. Donc, faites-nous passer s'il vous plaît par mail votre proposition ...

M. Pilet : ... c'était le sujet normalement ...

Mme la Maire : ... elle sera vue par les membres de la commission, elle sera vue également par les agents de la Police Municipale pour voir si effectivement c'est quelque chose de cohérent et pouvant être mis en place ...

M. Pilet : ... c'est cohérent, ce sont après des choix budgétaires, il n'y a pas de problème, c'est cohérent, ne vous inquiétez pas.

Mme la Maire : oui, mais il faut également voir avec les agents, en fonction de leur organisation, si cela peut être mis en place ou pas. Envoyez donc votre proposition à M. FRANCHINA, aux membres de la commission et à nous-mêmes, et nous reviendrons vers vous.

M. Pilet : comme c'était à l'ordre du jour, que nous avons travaillé, que nous l'avons préparé, il me semblait important de le dire.

Mme la Maire : faites-la passer de façon à ce que nous puissions la regarder.
Donc, Mme VITET.

Mme Vitet : le projet de réalisation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs du lycée Clémence Royer a été présenté lors de la séance du 19 novembre 2020.

L'entreprise RES s'était présentée spontanément pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du lycée de Fonsorbes (voitures et bus). Dès lors qu'une entreprise a démarché la collectivité, il nous appartient de nous assurer de l'absence d'autre manifestation d'intérêt concurrente "par une publicité suffisante" (art L.2122-1-4 du CGPPP -Code Général de la Propriété des Personnes Publiques-).

Si aucune autre entreprise ne se manifeste suite à la consultation, il est possible de traiter de gré à gré avec l'entreprise à l'initiative du projet.

Il a été décidé de faire appel à un bureau d'études pour rédiger le cahier des charges et pour l'analyse des offres (SAS Transition Energies Consulting - TOULOUSE), pour un montant de 4 750 € HT.

Un projet de convention a été rédigé et joint à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, il était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt a été publié le 12 octobre 2020. La date limite de réception des manifestations d'intérêt était le lundi 14 décembre à 17h00.

Le cahier des charges indique les éléments suivants :

- Le porteur de projet proposera une offre afin de développer, financer, construire, exploiter et maintenir l'installation de production électrique photovoltaïque dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et pendant la période définie dans cette autorisation.
- L'AOT sera conclue pour une durée de 30 ans, non renouvelable.
- Les candidats doivent présenter une offre de base établie sur une durée inférieure ou égale à 30 ans en fonction de la durée de l'amortissement des investissements envisagés.
- Le candidat proposera dans son offre un loyer qu'il versera à la ville de Fonsorbes en échange de la mise à disposition de la surface concernée.

Ce loyer, exprimé en euros, est librement déterminé par le porteur du projet. Il peut comprendre un montant fixe et un montant proportionnel à la quantité d'électricité injectée au réseau.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt a reçu 8 dossiers de candidature.

L'analyse des offres effectuée par le cabinet SAS Transition Energies Consulting a été examinée par la commission Développement Durable du 2 avril. Lors de cette réunion, il a été remarqué la longueur du traitement de ce dossier, et une modélisation 3Da été demandée.

Il est proposé de retenir l'entreprise suivante : TRINA SOLAR France SYSTEMS, classée première à l'issue de l'analyse, selon les conditions suivantes :

- Loyer sur 30 ans de 445 000 €, avec une part fixe (environ 75 % du total) : un loyer d'une valeur estimée de 14 000 € en année 1, composé d'une partie fixe de 10 510 € HT (en année 1), soit 6 618 € HT/MWh et d'une part variable en fonction de l'électricité injectée. Sur la durée du bail de 30 ans, indexation incluse.
- Indemnité de réservation : versement de 5 000 € à la signature de la promesse de bail et de 5 000 € à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours.
- Prix de vente de l'électricité : 78 €/MWh
- Garantie bancaire de 47,64 k€ mise en place à partir de la 10^{ème} année.

Le rapport d'analyse des offres était joint en annexe de la convocation, ainsi que la présentation du projet établie par TRINA SOLAR.

Une fois que la désignation de l'entreprise sera effective, une réunion de cadrage sera prévue, puis la signature de la convention. L'entreprise doit déposer un dossier auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui est chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.

Au vu des démarches, les travaux pourraient débuter au 1^{er} trimestre 2022 si l'entreprise obtient une réponse positive de la CRE.

Mme la Maire : avez-vous des questions ? Il est vrai que c'est un dossier qui a été ouvert il y a plusieurs années, qui a pris beaucoup de temps, lequel nous fait penser que nous n'allons pas tout de suite voir les

ombrières puisqu'il faut avoir l'avis de la Commission de Régulation de l'Énergie avant que la société ne puisse déposer la demande de permis de construire. C'est donc extrêmement long, ce qui est tout à fait regrettable puisque cela va dans le sens souhaité, je crois, par tous ici autour de cette table.

Avez-vous des remarques ?

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : lors de la commission, effectivement, nous avons évoqué le fait que ce travail était long, comme vous venez de le dire, qui a été très compliqué, qui a été porté par peu de personnes malheureusement. Il aurait été peut-être plus souhaitable que l'ensemble des groupes puisse y participer, cela n'a pas été trop le cas malheureusement.

Nous avons évoqué aussi le fait que nous prenons encore un bureau d'études pour nous appuyer parce que nous n'avons pas les compétences en interne, et qu'il serait peut-être bien d'avoir une personne dédiée au développement durable à toutes ces actions en faveur de l'environnement que vous souhaitez, vous la Majorité, qui, vous dites, se retrouve aujourd'hui dans l'ensemble des dossiers que vous portez.

Dans ce dossier, nous nous sommes rendus-compte aussi que la société évoquait le fait d'un financement participatif. Est-ce que nous pourrions avoir plus d'informations à ce sujet ?

Mme Vitet : non, je ne peux pas vous donner plus d'informations concernant le financement participatif.

M. Bonnet : comme c'était dans le dossier remis par TRINA SOLAR, normalement nous pensions avoir cela.

Mme Vitet : en fait, si la société TRINA SOLAR est retenue, c'est elle qui gèrera tout. Nous, nous n'avons pas

...

M. Bonnet : ... oui, mais est-ce que vous lui avez posé des questions à ce niveau-là ? Est-ce que les Fonsorbais pourraient y participer dans le cadre de ce financement participatif ou pas ? C'est dans le dossier qu'elle a déposé, c'est dans le dossier que vous nous avez remis, nous avons détecté ce point-là et nous aurions aimé avoir un peu plus d'informations à ce niveau-là. Donc, aujourd'hui, vous ne les avez pas.

Après, il y avait une option, nous n'avons pas trop su trouver les éléments de cette option. En quoi correspondait-elle exactement ? Il y avait deux montants pour TRINA SOLAR, une option, nous n'avons pas réussi à trouver le détail. Je vous laisse regarder.

Après, nous souhaiterions que sur les 15 000 € qui seront récupérés par le biais de cette vente d'électricité, vous ayez un engagement fort, et que vous les fléchiez, soit pour de l'énergie renouvelable, des actions, des projets, ou des actions de protection des espaces et de la nature, ou même l'éventualité, comme je l'avais dit, de financer pour partie l'emploi que nous pourrions créer au sein de la commune de Fonsorbes pour justement travailler sur tous ces projets. Ceci de 15 000 €, plus effectivement toutes les dépenses que nous avons aujourd'hui de-ci, de-là en bureaux d'études extérieurs. Voilà, pour toutes ces actions que vous souhaitez mener.

Mme la Maire : vous savez bien qu'en terme d'organisation budgétaire, ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Je pense que les 15 000 € sont extrêmement loin des sommes que nous consacrons, depuis maintenant six ans, de manière très large au développement durable.

M. Bonnet : oui, mais cela pourrait éventuellement financer des plantations d'arbres sur la commune ...

Mme la Maire : ... nous faisons des plantations ...

M. Bonnet : ... c'est à voir, je sais très bien que pour les finances publiques nous ne prenons pas de l'argent qui rentre là pour le mettre là. C'est de dire aujourd'hui que nous récupérons 15 000 € par ce biais-là, c'est de montrer votre souhait et votre volonté profonde de participer à cette protection de la nature, entre autres.

Mme la Maire : je crois que de ce côté-là, nous l'avons fait.

Mme Vitet : concernant la démarche participative, il est noté qu'*actuellement il est communément fait appel, via des plates-formes de financements participatifs, à de l'épargne citoyenne en phase de construction des centrales solaires. Ce dispositif est très simple à mettre en œuvre et permet une majoration du tarif de vente obtenu dans le cadre des appels d'offres de l'État. Nous souhaitons donc mettre en œuvre un tel mécanisme sur ce projet.* Mais, nous ne les avons pas interrogés par rapport à la démarche participative. Donc, nous pouvons le faire.

M. Bonnet : éventuellement, nous pourrions le proposer à nos concitoyens s'ils veulent y participer, puisque les taux de rendement ont l'air quand même assez intéressants.

Mme Vitet : ensuite, par rapport aux options, où les avez-vous vues ?

M. Bonnet : sur l'ensemble des documents, dans le tableau des offres, il me semble qu'il y avait deux offres pour TRINA SOLAR, deux montants différents.

Mme Vitet : dans ce tableau-là ?

M. Bonnet : oui, dans le rapport d'analyse.

La Directrice Générale des Services : la variante concernait la création d'une ombrière avec une aire de repos dessous. Mais, il a été estimé que le site était trop près de la route et qu'il n'était pas intéressant de créer une aire de repos, une aire de regroupement des élèves à cet endroit-là. La variante n'a pas été retenue.

M. Bonnet : d'accord, merci. Oui, parce qu'effectivement nous avons deux puissances, une de 1,588 et une de 1,776. Donc, nous avons plus de production. D'accord, merci.

Mme Vitet : en fait, TRINA SOLAR est classée première par rapport à son bilan carbone qui était beaucoup plus bas.

Mme la Maire : donc, nous allons le mettre aux voix si vous êtes d'accord. Pardon M. MAILHÉ, excusez-moi.

M. Mailhé : cela n'aurait pas été bien si je ne prenais pas la parole.

Je rejoins ce qu'a dit Christophe BONNET sur une personne dédiée au développement durable au sein de la Mairie. Je pense que ce serait un signe fort. Pour toutes ces questions que nous nous posons derrière, il aurait eu la réponse, nous n'aurions plus de doute sur notre capacité à amener le développement durable sur notre commune.

Je recherchais le tableau avec la variante, j'avais ma question sur la variante, avec ou sans variante. J'ai eu la réponse, sauf que dans la proposition qu'il y a, c'est en général une proposition commerciale, on parle toujours d'un parc solaire quand on le met en place. C'est-à-dire que nous connaissons la production d'électricité quand nous la mettons en place. Mais, il n'y a pas une projection sur les trente ans. Nous savons très bien que la production d'électricité sur des cellules photovoltaïques baisse, et baisse très rapidement au début, puisque nous perdons, je crois, 15 % sur les deux premières années, et après elle chute beaucoup plus doucement. Cela aurait été bien de savoir qu'elle était l'évolution de la production d'électricité, et nous la connaissons, c'est technique. Après, le solaire est une bonne chose, même si dans l'avenir nous pourrions nous poser la question de savoir si c'est vraiment du développement durable. Nous voyons que petit à petit, nous posons cette question, que ce soit pour les batteries de voitures, que ce soit pour la production et l'évacuation des déchets des cellules ...

Mme la Maire/Mme Vitet : ... nous sommes bien tous d'accord là-dessus ...

M. Mailhé : ... puisque c'est purement du semi-conducteur, nous mettons beaucoup de métaux là-dedans.

La variante, je l'ai ; pour le loyer, je n'ai pas trop compris les 14 000 € avec la part fixe et la part au KW. Nous en revenons à la discussion du début, si cette part variable varie en fonction de la production d'électricité, la proposition des 445 000 € sur trente ans est fautive en fait. Donc, il faudra peut-être leur poser la question sur leurs prévisions de perte de production d'énergie dans le temps, parce que cela est purement commercial, c'est ce que j'ai dit, ils ont raison.

Et le dernier point, c'est le côté esthétique. Quand j'ai vu les plans, les ombrières montent à 3,50 mètres je crois.

Mme la Maire : oui.

Mme Vitet : ce sont celles des bus.

Mme la Maire : des bus passent dessous sur le parking du lycée.

M. Mailhé : 3,50 mètres côté RD 632 et 5 mètres de l'autre côté. J'ai une seule peur : le lycée est beau, il faut être réaliste, pour un lycée qui est relativement moderne ...

Mme Vitet : ... nous avons demandé l'autorisation au lycée avant ...

M. Mailhé : ... ce n'est pas une question d'autorisation, c'est une réflexion que j'ai. Je ne sais plus qui parlait d'avoir une visualisation 3D du projet sur le lycée, ce serait quand même intéressant que cette société nous la fasse et nous la propose, que ce soit en Conseil Municipal ou en commission, parce que j'ai la crainte d'avoir une barre noire aux pieds du lycée et que nous ne voyions plus le lycée derrière ; et que les élèves ne voient que cette barre noire aussi, du lycée vers la route. Le développement durable, oui, mais il y a aussi le côté visuel et c'est de la pollution aussi, c'est de la pollution visuelle aussi ...

Mme Vitet : ... il est vrai que nous avons mis longtemps pour aboutir sur ce dossier, mais l'une des exigences sur laquelle j'ai beaucoup insisté est quand même le côté esthétique de ces ombrières. Parce que nous avons fait le tour avec Nathalie GRENIER, nous sommes allées voir les ombrières à Fontenilles, à Tournefeuille, nous avons vu des réalisations vraiment très rudimentaires, avec des fils qui pendaient et autres. Donc, nous avons insisté sur la qualité de l'ombrière. Mais plus nous insistons sur la qualité, plus nous diminuons le loyer. Si nous voulons un loyer plus important, nous avons des fils qui pendent partout, rien n'est fini correctement. Donc, nous sommes allés sur une option, l'une des exigences dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt était donc le côté esthétique de l'ombrière, parce que, certes, l'objectif de ces ombrières était de produire de l'énergie, mais c'était aussi d'afficher notre volonté de nous inscrire dans le cadre de la transition énergétique. Mais pas n'importe comment non plus, en ayant ...

M. Mailhé : ... voilà, c'est ce que je viens de dire, donc je vais finir mon intervention ...

Mme Vitet : ... c'est cela qui était difficile ...

M. Mailhé : ... je finis. Donc, est-ce qu'il serait possible que cette société nous fasse une maquette 3D pour que nous puissions voir ce que cela donnera en réalité avant de démarrer un projet comme celui-ci ? Nous avons réussi à faire une zone ...

Mme la Maire : ... qu'elle nous fasse une maquette 3D certes, sauf que ...

M. Mailhé : ... une maquette visuelle, une projection 3D ...

Mme la Maire : ... oui, j'entends bien, mais sauf qu'aujourd'hui nous avons un engagement par rapport au fait que nous avons lancé un appel d'offres sur un certain type de matériel, sur une surface, etc, elle a donc répondu à cet appel d'offres par rapport aux critères établis. Si aujourd'hui nous lui disons que ce n'est pas bon, que finalement nous ne faisons plus le projet devant le lycée parce que c'est une barre noire devant le lycée, je pense qu'il faudra relancer le marché, nous repartons à zéro.

M. Mailhé : mais je pense réellement, je ne vais pas voter contre parce que nous sommes pour le développement durable, qu'il faut que nous y pensions parce que j'ai l'impression que nous allons le regretter. C'est le sentiment que j'ai, et je pense qu'il est partagé par beaucoup de personnes, de Fonsorbais qui passent sur la route, il sera partagé.

Pour l'esthétique de notre ville, nous essayons d'embellir notre centre-ville, c'est une mise en garde que je fais. Je ne dis pas, mais elle peut nous le fournir. Tant pis, mais au moins nous aurons une visualisation en amont et nous saurons à quoi nous attendre. Mais, je pense que ce côté esthétique est très important, il y a la pollution structurelle, mais il y a la pollution visuelle. Et j'en ai peur.

Mme la Maire : nous poserons la question, voir si elle peut nous faire une modélisation 3D.

Mme Vitet : au niveau des dimensions, c'est 3,50 mètres au plus bas pour les ombrières véhicules, et 5,81 mètres au plus haut, sur une longueur de 13,28 mètres puisque nous avons les deux côtés ...

M. Mailhé : ... j'en suis convaincu, je l'ai lu tout cela, je l'ai eu le document. C'est une mise en garde que je fais là-dessus parce que 3,50 mètres, je ne connais pas la hauteur du lycée, ...

Mme la Maire : ... beaucoup plus ...

M. Mailhé : ... oui, mais même en vision projective de la route, nous n'allons plus le voir, ou nous allons avoir du mal ...

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : je rejoins ce qu'a dit Christophe MAILHÉ. Cette modélisation 3D a été demandée le jour de la commission, cela fait plus d'un mois, je pensais que nous allions avoir cela ce soir en présentation, et finalement nous ne l'avons pas. Nous allons nous prononcer pour, mais il est vrai que nous n'avons pas de vision sur cette pollution visuelle, nous ne savons pas comment elle sera.

Mme la Maire : je voudrais juste rebondir sur ce que vous dites à propos de la nécessité d'embaucher un technicien qui travaille exclusivement sur le développement durable. Je crois que vous donnez à ce technicien des compétences extrêmement larges au fil des Conseils Municipaux. Personnellement, je n'ai pas d'illusions sur le fait qu'il sera de toute façon nécessaire, par exemple sur ce type d'équipement, de faire appel à des bureaux d'études. Je crois que vous vous trompez sur le fait que nous puissions trouver quelqu'un omniscient qui ait les compétences nécessaires et suffisantes pour nous faire avancer sur tous les domaines qui relèvent du développement durable, que nous parlions de panneaux photovoltaïques, de choix de chauffage, de choix d'isolation, etc. Je pense que vous vous faites des illusions sur le sujet. Mais, il n'en demeure pas moins que pour nous c'est aussi un sujet.

Si vous le voulez bien, je vais le mettre aux voix.

M. Mailhé : nous pouvons nous tromper, mais toi aussi.

Mme la Maire : oui, bien-sûr, personne n'est infaillible et je ne prétends pas l'être ; je ne l'ai jamais prétendu au demeurant.

M. Pilet : excusez-moi. Une précision sur ce que nous votons, parce que ...

Mme la Maire : ... nous votons le marché.

M. Pilet : le marché. Vous avez dit, tout à l'heure, que c'était acté. C'est la convention que nous votons ?

Mme la Maire : nous votons l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation d'ombrières, le fait ...

M. Pilet : ... vous avez dit, tout à l'heure que c'était acté, que nous ne pouvions pas revenir en arrière ...

Mme la Maire : ... je pense que ce sera effectivement compliqué de dire à l'entreprise "désolés, cela ne nous plaît pas, vous ne faites que le parking des bus, vous ne faites pas devant". Cela voudrait dire que nous repartirions complètement à zéro, que nous relancerions un nouveau marché puisqu'il ne serait plus valable, dans le sens où nous ne sommes plus sur les mêmes surfaces, etc. Je vois mal comment nous pourrions revenir en arrière.

M. Pilet : mais, il n'y a pas eu d'engagement de pris ? C'est aujourd'hui que nous prenons l'engagement. C'est ce que je voulais savoir.

Mme la Maire : oui.

M. Pilet : oui, d'accord. Parce que tout à l'heure, vous avez dit que c'était engagé.

Mme la Maire : oui. Ce qui a été acté, c'est le cahier des charges ; les prix qui nous sont donnés sont en fonction de ce cahier des charges établi. Il a été établi à partir des surfaces relevées devant et derrière le lycée. Si nous revenons là-dessus, nous remettons tout en question et nous repartons à zéro, nous relançons le marché, etc.

M. Pilet : autre remarque que je voulais faire par rapport au rapport des ombrières, de ce que cela rapportera : si la convention dit qu'ils veulent mettre en place le financement participatif citoyen, cela veut dire aussi que les gains seront répartis. Donc, je suis très surpris que vous ne l'ayez pas étudié ; cela m'interroge parce que cela veut dire que d'ores et déjà que cette partie-là proposée a été mise de côté, cela ne semblait pas clair. Si nous avons bien lu les documents, cela aura forcément un impact sur le retour à la Mairie. C'est-à-dire que s'il y a un financement participatif de tant de personnes, cela aura forcément un impact sur les gains, d'après ce que nous avons compris du document. C'est pour cela que nous voulions avoir des précisions, que nous n'avons pas eues.

Mme la Maire : je ne vois ce que cela changera sur les gains.

M. Pilet : mais si, parce que lorsque des gens investissent, il y a un retour sur investissement.

Mme la Maire : certes, mais c'est l'affaire de TRINA SOLAR, ce n'est pas notre sujet.

M. Pilet : sur ce que nous avons vu, ce n'est pas très clair, nous avons eu du mal à voir comment cela se répartissait. C'est pour cela que nous posons les questions, mais, visiblement, vous n'avez pas les réponses.

Mme De Coux, Adjointe aux finances : il y a d'une part le loyer payé à la commune, qui comprend une part fixe et une part qui dépend du volume d'électricité produite, et, d'autre part, il y a la société qui fera des profits, ou pas, et qui rémunérera ses actionnaires, notamment privés. Ce sont des choses complètement différentes. Ce n'est pas parce que la société ne fait pas de profits que la commune n'encaisse rien. La commune encaisse un loyer, de toute façon, qui dépend de l'électricité produite. S'il fait très mauvaise année, effectivement, peut-être que la commune encaissera moins qu'une année où nous aurons un super soleil, où nous aurons une production d'électricité maximale. Mais, le fait qu'il y ait des actionnaires privés ou autres n'intervient pas dans le calcul du loyer.

M. Pilet : ce n'était pas très clair. Merci pour ces précisions.

Après, sur l'aspect esthétique des ombrières, nous pouvons peut-être mettre des plantes, planter des rosiers grimpants pour décorer.

M. Mailhé : je ne savais pas que Franck FÉDOU vous avez demandé la modélisation 3D depuis plus d'un mois. Nous allons nous abstenir parce que nous demandons des choses, rien ...

Mme Vitet : ... cela a été demandé à TRINA SOLAR ...

M. Mailhé : ... attends, Martine, je finis.

Mme Vitet : pardon.

M. Mailhé : il y a aussi le fait d'entendre que nous nous sommes un peu trop avancés avec le fournisseur, nous ne pouvons pas trop revenir en arrière alors que nous le votons maintenant. Je tiens à préciser que nous ne sommes pas contre, mais nous allons nous abstenir parce que nous n'avons pas de réponse à toutes nos questions, ni sur la vétusté, ni sur le montant du loyer d'ici quinze ans, la société a la réponse ...

Mme la Maire : nous savons que nous avons une part fixe.

Mme Vitet : la part fixe est notée, c'est la part variable qui risque d'être modifiée, mais la part fixe restera tout le temps.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition des parkings extérieurs du Lycée Clémence Royer à la société TRINASOLAR SYSTEM pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques selon les conditions ci-dessus désignées, et d'autoriser la signature de la convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la ville de Fonsorbes et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mmes Marnac, Richard, Rouer et MM. Fédou et Mailhé)

6 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ASSOCIATION "GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES"
(délibération n° 2021-065)

M. Baë, Adjoint délégué à la vie associative et animation de la ville : il est proposé de signer une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes. Cette convention s'impose pour les associations qui bénéficient d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Cette proposition a été transmise à la commission culture le 28 avril 2021.

Mme la Maire : rien de nouveau, c'est la convention qui s'applique maintenant depuis plusieurs années, compte-tenu des sommes allouées à Graines d'Artistes. Cette association participe également à l'animation de la ville par la production d'un certain nombre de spectacles.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes pour l'année 2021.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE POUR L'ACHAT DE LIVRES - FRANCE RELANCE (délibération n° 2021-066)

M. Baë : il est proposé de solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre pour l'achat de livres, dans le cadre du dispositif FRANCE RELANCE initié par le Gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

L'acquisition de films, musiques et jeux sous tous supports n'est pas éligible à un soutien par le biais de la subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques.

Le montant de l'aide attribuée est calculé à partir du montant des crédits alloués par les bibliothèques à l'achat de livres imprimés, selon la répartition suivante :

Crédits d'acquisitions de livres imprimés 2021	Niveau de l'aide du CNL
Entre 10 001 et 30 000 €	25 %

Le budget voté pour les achats de livres imprimés en 2021 est de 16 500 €. S'il est entièrement dépensé, nous pouvons espérer une aide allant jusqu'à 4 150 €. Le montant dépensé en 2020 était de 14 853 €.

Mme la Maire : avez-vous des commentaires ?

M. Pilet : je voulais savoir, par rapport aux prestataires sollicités pour l'achat des livres, s'il s'agissait toujours de commerçants de proximité et locaux. Je sais que sur les appels d'offres, nous étions ... cela reste là-dessus ?

Mme la Maire : oui. Vous pensez peut-être à la librairie "Il était une fois" ?

M. Pilet : oui.

Mme la Maire : la réponse est oui. En fonction du type de livres, c'est donc la librairie de Saint-Lys, une de Toulouse "Ombres Blanches" ...

M. Pilet : ... oui, c'est cela, nous restons sur cette logique-là ?

Mme la Maire : oui, absolument.

M. Pilet : merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du CNL, dans le cadre du dispositif "France Relance", pour l'acquisition de livres imprimés

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - APPEL A PROJET LABELLISATION TIERS-LIEUX OCCITANIE - DEMANDE DE LABELLISATION DU TIERS-LIEU L'ETAPE ET DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION OCCITANIE (délibération n° 2021-067)

M. Louzon, Conseiller délégué au secteur "Développement Économique et Emploi" : les dossiers qui vont suivre ont été examinés par la commission des finances du 21 avril 2021.

Il est proposé de répondre à l'appel à projet "labellisation tiers-lieux Occitanie" de la Région Occitanie pour le tiers-lieu L'ETAPE.

Cette labellisation permettrait d'améliorer la visibilité du tiers-lieu en vue de contribuer à sa pérennité par la mise en réseau des sites labellisés et le financement d'actions.

Les critères de labellisation sont les suivants :

1. Les motivations à l'origine du projet : territoire d'implantation du tiers-lieu et les caractéristiques socioéconomiques du projet avec les publics cibles.

2. Mode de fonctionnement : les horaires d'ouverture et les modalités et fréquence d'accueil physique, ainsi que le mode de gouvernance du tiers-lieu et la présentation de l'équipe projet.
3. Description de l'offre de service : les espaces de travail (postes de travail, outils mutualisés, ...), de convivialité, la connectivité, etc ...
4. Autre fonctionnalité : il est demandé impérativement à ce que dans les 3 ans à compter de la labellisation, le tiers-lieu développe une autre fonctionnalité opérationnelle.
5. Critères éco-conditionnalité

L'appel à projet a pour objectif de proposer une offre de service facilitée, notamment pour le soutien du développement des tiers lieux existants : dans la phase d'équipement/fonctionnement avec la possibilité de financer les dépenses de personnel, communication, achat de matériel, ... avec une aide plafonnée à 15 000 € sur un projet de 3 ans.

Afin d'assurer un taux d'occupation constant, il est proposé de mettre en place des initiatives, aussi bien évènementielles, d'animations, expérimentales et de communication qui seraient soutenues par la Région Occitanie dans le cadre de cet appel à projet. Les actions et les achats prévus étaient indiqués dans la note annexée à la convocation, nous pouvons citer par exemple : une présence élargie au sein des clubs d'entreprises, organisations patronales et associations de professionnels ou bien les actions de publicité, l'amélioration de la connexion Internet.

L'objectif est que l'offre du tiers-lieu L'ETAPE corresponde au plus près de la demande des télétravailleurs, des indépendants et des organismes de formation. Ces actions permettront de faire connaître ce lieu et également les attentes des utilisateurs et des employeurs.

Aussi, afin de répondre au critère 4 "autre fonctionnalité", il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie dans le cadre de cet appel à projet "labellisation Tiers Lieux Occitanie" pour le tiers-lieu L'ETAPE", dont le plan prévisionnel de financement pour la période des 3 ans est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT 3 ANS	
Frais généraux	1 248,00 €
Investissement matériel	837,08 €
Prestations externes (animation, formation du personnel, communication)	33 444,00 €
Personnel affecté à l'opération	25 447,73 €
Dépenses indirectes de fonctionnement	3 817,16 €
MONTANT TOTAL	64 793,97 €
FINANCEMENT	
Région subvention espérée	15 000,00 €
Autofinancement	49 793,97 €
TOTAL FINANCEMENT	64 793,97 €

Sur la demande des membres de la commission, il a été précisé que les demandes de subvention de fonctionnement ne pouvaient être faites qu'après une année de fonctionnement. Les questions ont aussi porté sur les actions de communication.

Je vous écoute.

Arrivée de M.BATAILLE Vincent à 19 h 55

Nombre de membres	Présents : 31	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : avez-vous des remarques ?

M. Pilet : oui. Déjà, il y a un problème de concordance entre les documents que nous avons, entre la note de synthèse et ce qui nous avait été proposé en commission. Nous avons du mal à nous retrouver dans les chiffres et dans les coûts. Là, nous voyons des prestations externes pour un montant de 33 000 € et du personnel affecté à l'opération pour un coût de 25 000 €. Dans ce qui nous avait été donné en commission, nous n'avons pas su les retrouver, et nous étions sur un total de dépenses subventionnées de 20 000 €. Nous étions donc un peu perdus par rapport à tous les chiffres ; et, c'est de savoir quelle est la réalité de l'action et du coût derrière ce qui était demandé en subventions, de savoir qui subventionnait quoi.

Ce qui laisse quand même apparaître que beaucoup de choses dans ce qui est annoncé sont normalement prévues par le prestataire qui gère l'ETAPE et qui font partie de l'action qu'il doit faire au travers de la redevance mensuelle qu'il prévoit.

Donc, pour nous, nous avons l'impression d'être dans une spirale dans laquelle on nous oblige à consommer de plus en plus, à faire des choses, pour avoir des subventions. Et, surtout, il y a un décalage avec les engagements de départ de ce prestataire, puisque nous retrouvons des choses prévues, j'ai sous les yeux le Conseil Municipal du 24 juin 2019 avec la présentation de ce que devait faire le prestataire avec la redevance mensuelle : c'est pratiquement, pour beaucoup de points, la même chose. Nous avons donc du mal à comprendre, si ce n'est que nous allons devoir déboursier de l'argent. Notamment, la publicité, la communication, c'était bien ce qui était dit au nom de "Fonsorbes l'Humain d'Abord", j'avais posé les questions, il m'avait bien été répondu précisément que c'était bien l'efficacité, que c'était pour permettre de remplir les bureaux, que la rentabilité sera beaucoup plus rapide, nous enlevons l'épisode Covid. Nous avons fait notre proposition de SCOP (Société Coopérative et Participative) ou autre, mais cela n'avait pas été entendu puisque cet organisme devait être beaucoup plus efficace. Donc là, nous avons du mal à comprendre, en dehors de l'histoire de labellisation, ce qui est en train de se jouer, si ce n'est que nous allons encore verser plus à ce prestataire, pour des choses qui initialement étaient prévues et pour lesquelles nous payons une redevance mensuelle.

Donc nous, nous nous positionnerons et nous sommes vraiment très, très dubitatifs et puis un peu embêtés. Je vous rappelle que lorsque vous vouliez vendre ce bâtiment ...

Mme la Maire : ... oui, nous avons compris, M. PILET, que vous étiez opposés ...

M. Pilet : ... pour en faire un lieu pour les entreprises, etc. Nous sommes donc très contents du débouché, mais pas du prestataire et de ce qui est en train de se jouer, et nous allons le voir encore plus avec le point d'après.

Mme la Maire : nous allons chercher des soutiens, M. PILET. Indépendamment du fait d'aller chercher de l'argent auprès de la Région, auprès du Département, d'ailleurs nous rémunérons d'ores et déjà en partie le salaire d'un personnel déjà Mairie qui travaille pour le service développement économique, ce sont aussi des soutiens en terme de communication que nous allons chercher ; ce n'est pas uniquement Relais d'Entreprises, ce sont aussi la Région et le Département qui vont parler de notre tiers-lieu l'ETAPE, c'est cela aussi qui est important.

M. Pilet : cela est très clair, nous l'avions évoqué, je ne vais pas reprendre tout ...

Mme la Maire : ... non, ne reprenez pas s'il vous plaît ...

M. Pilet : ... juin 2019, à l'époque nous en avions parlé, les remarques qui m'avaient été faites étaient assez rigolotes, nous ne savions pas ce qu'était le privé, etc, et nous sommes en train de voir ce que c'est. Il n'empêche que cela demande d'engager des frais, nous allons le voir pour le point d'après, qui sont supérieurs, de ce que nous en comprenons, à ce que cela rapportera.

Mme la Maire : mais cela permettra de générer de l'activité, de faire venir du monde, et de faire connaître notre tiers-lieu.

M. Pilet : pourquoi payons-nous un prestataire ? Nous avons passé un contrat, nous payons tous les mois ce prestataire, qui dans ses missions a ces missions-là et qu'il devait les faire. Cela veut dire qu'en 2019, ce qui nous a été vendu était de l'escroquerie, ce n'était pas vrai ? ...

Mme la Maire : ... cela fait trois fois que vous répétez, M. PILET, ...

M. Pilet : ... oui, parce que je veux des réponses, vous ne répondez pas ...

M. Louzon : premier point : ce qui avait été présenté à la commission des finances avait été fait sur une année, et là, la présentation est sur trois ans ; sinon, ce sont les mêmes chiffres.

Après, dans la demande de subvention auprès de la Région pour la labellisation, il y a une liste de dépenses éligibles dont une partie concerne des études de conseils en communication, aussi bien en support papier qu'en spot publicitaire dans les cinémas locaux, ainsi que les dépenses de communication. Bien-entendu, l'accord de la subvention ne sera possible qu'avec la présentation de factures des dépenses voulues.

Il est vrai que le Relais Entreprises a cette possibilité de faire cette prestation, c'est ce qui vous embête le plus, mais heureusement que nous avons ce réseau-là pour remplir à 85 % aujourd'hui, parce que je ne pense pas que d'autres tiers-lieux ont la même prétention.

Je connais bien votre désaccord, mais nous ne payons pas deux fois les prestations. Là, ce sont des prestations supplémentaires, ce sont aussi des liens nouveaux avec les Directeurs des Ressources Humaines que nous sommes en train de créer, des rencontres et des événements que nous sommes en train de créer, et ceci demande du temps et un professionnalisme que nous n'avons pas.

Mme la Maire : je vais le mettre aux voix, à moins que, M. MAILHÉ, vous souhaitiez intervenir sur le sujet ?

M. Pilet : excusez-moi, ...

Mme la Maire : ... non, M. PILET, je pense que vous avez dit ce que vous aviez à dire ...

M. Mailhé : ... j'interviens, tu rebondiras Jean-Claude ...

M. Pilet : ... il dit des choses qui sont fausses, on ne peut pas mentir ...

Mme la Maire : ... M. MAILHÉ, s'il vous plaît.

M. Mailhé : là où il a raison, c'est qu'une partie incombait au prestataire. Je suis entièrement d'accord, nous élargissons notre visibilité, nous allons aller voir les Directeurs des Ressources Humaines, nous allons aller voir tout cet ensemble-là, mais, d'un autre côté, il a raison. Nous faisons doublon avec ce qu'aurait dû faire notre prestataire qui s'occupait de ce tiers-lieu. Nous n'allons pas voter contre, c'est une demande de subvention, il faut mettre tous les atouts de notre côté. Mais, c'est une réalité.

M. Pilet : c'est une subvention qui nous coûte cher ... Excusez-moi ...

Mme la Maire : cela suffit, M. PILET, ...

M. Pilet : ... non, nous sommes dans un lieu de débats ...

Mme la Maire : ... c'est terminé ...

M. Pilet : ... des mensonges ont été dits, il faut les rectifier. Excusez-moi, la redevance mensuelle prévoit en juin 2019 la participation aux actions commerciales auprès des Directeurs des Ressources Humaines, c'est bien prévu depuis le départ. Pourquoi va-t-il faire une prestation supplémentaire qu'il faut payer ? J'y reviens ...

Mme la Maire : ... nous élargissons ...

M. Pilet : ... non ...

Mme la Maire : ... c'est bon, M. PILET, cela suffit, c'est bon ...

M. Pilet : ... attendez ...

Mme la Maire : ... votre intervention a suffisamment duré ...

M. Pilet : ... les éléments ...

Mme la Maire : ... c'est terminé, je vous retire la parole M. PILET, c'est fini. Je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de labellisation auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet "labellisation Tiers Lieux Occitanie" pour le tiers-lieu L'ETAPE", ainsi que la demande de subvention conjointement.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
	Abstention :	0

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE TIERS-LIEU L'ETAPE (délibération n° 2021-068)

Mme la Maire : et nous n'allons pas refaire le même débat.

M. Louzon : de même, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le fonctionnement du tiers-lieu L'ETAPE. Le Conseil Départemental accompagne les porteurs de projets de tiers-lieux, à la fois en investissement et en fonctionnement.

Ainsi, la commune de Fonsorbes a bénéficié, dans le cadre de la création du tiers-lieu L'ETAPE, d'une aide financière en investissement à la création pour 29 212,84 €.

Quant à l'aide financière en fonctionnement, elle ne pouvait être demandée qu'après une exploitation des lieux avec un taux d'utilisation permettant un projet.

Le principe de location flexible nécessite une attention de tout instant à la dynamique de renouvellement des utilisateurs afin de maintenir un taux de remplissage optimal et constant des espaces.

La Ville de Fonsorbes a pour objectif de rendre pérennes les profils émergents du lieu à l'issue de cette première année d'exploitation, à savoir une utilisation des espaces s'articulant autour de télétravailleurs, d'indépendants et d'organismes de formation. Il lui paraît nécessaire de renforcer et concentrer la communication en direction de ces cibles, en particulier celle des télétravailleurs, et de créer des animations et événements adaptés.

Par ailleurs, l'expérience des utilisateurs sur la première année d'exercice a mis en évidence le besoin de procéder à de nouveaux investissements, garantissant un environnement de travail au plus près des standards des entreprises, pour la satisfaction de tous.

Le détail des actions et frais supplémentaires était précisé dans la note annexée à la convocation du Conseil.

La subvention permettra de faire face aux dépenses de redevance, de gestion, de communication et d'animation par des prestations externes et internes pour un total de 24 444,00 € par an, pour un objectif sur 3 ans ; le détail financier était indiqué également dans ladite note.

Les dépenses éligibles sont différentes de celles de l'appel à projet "labellisation tiers-lieux Occitanie" de la Région Occitanie.

La subvention demandée est de 15 000 € par an contractualisé par une convention d'objectif sur trois ans.
Le plan de financement annuel prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL	
Investissements matériels et abonnement internet 4G (1 ^{er} année)	2 085,08 €
Prestataires extérieurs	13 876,00 €
Frais de personnel	8 483,00 €
MONTANT TOTAL HT	24 444,00 €
FINANCEMENT	
Département - subvention espérée	15 000,00 €
Autofinancement	9 444,00 €
TOTAL FINANCEMENT HT	24 444,00 €

Je vous écoute.

Mme la Maire : il n'y a pas grand-chose à dire, à part ce qui a été dit précédemment.

M. Pilet : les chiffres. Nous allons sur une prestation qui nous revient autour de 2 000 €, nous allons passer à 24 000 € par an, donc, nous nous engageons pour trois ans avec le prestataire. Il me semblait que nous arrivions à échéance avec le prestataire ; donc là, cela veut dire qu'un réengagement risque d'être automatique pour obtenir une subvention de 15 000 € sur trois ans, donc 5 000 € par an, mais avec des frais supplémentaires pour la commune de 10 000 € par an. Je vous laisse voir le delta. C'est vrai que là, nous sommes dans de la bonne gestion que nous apprécions. Et nous voyons bien comment fonctionne le privé, je pèse mes mots quand je dis cela ; parce qu'on nous avait fait des leçons de morale en 2019 comme quoi nous ne connaissions pas le privé, là nous voyons ce que cela entraîne.

Mme la Maire : je vous rappelle que les frais de personnel, M. PILET, nous les payons déjà puisque cet agent ...

M. Pilet : ... oui, mais je ne parle pas de cela ...

Mme la Maire : ... donc cela veut-dire que nous sommes en fait sur un montant neutre ...

M. Pilet : ... non.

Mme la Maire : par an ...

M. Pilet : ... non ...

Mme la Maire : ... oui, par an ...

M. Pilet : non, ce n'est pas neutre.

Mme la Maire : donc, vous ajoutez 2 000 et 13 000 €, nous sommes à 15 000 €. La subvention demandée est de 15 000 €. Point. Et cela nous permet, là aussi, d'avoir une meilleure visibilité. Encore une fois, nous essayons d'élargir, autant que faire se peut, la connaissance que peuvent avoir les professionnels de l'existence de l'ETAPE, de façon à gérer plus de locations et un rendement meilleur. Donc, je ne vois pas où est le problème.

M. Pilet : le problème est que nous augmentons des prestations que nous payons à un fournisseur ...

Mme la Maire : ... bien-sûr que nous payons des prestations, M. PILET ...

M. Pilet : ... nous nous engageons sur trois ans pour des sommes ... excusez-moi ... nous engageons des frais supplémentaires qui sont supérieurs à la subvention.

Mme la Maire : pas du tout. C'est exactement ...

M. Pilet : ... non, ce n'est pas ...

Mme la Maire : si vous faites le total de 2 000 € + 13 000 €, cela fait 15 000 €. Et que demandons-nous comme subvention ? 15 000 €, puisque nous payons d'ores et déjà les frais de personnel. Donc, je ne vois pas où est le problème. C'est parfaitement neutre, parfaitement blanc pour les finances de la commune. Sauf que cela permettra d'augmenter le nombre de locations de l'ETAPE, et donc de majorer les revenus que nous en retirons.

Donc, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour le fonctionnement du tiers-lieu L'ETAPE.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet & Pilet)
	Abstention :	0

10 - FORMATION DES ÉLUS - BILAN 2020

Mme la Maire : l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions" et précise également qu'"un tableau récapitulatif des actions de formation des Élus financées par la commune est annexé au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal".

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2020 était joint au document comptable du Compte Administratif 2020. Le tableau récapitulatif des formations suivies par les Élus était annexé à la convocation du Conseil. Trois Élus ont participé à six formations.

Les sessions ont été assurées par ATD/Haute Garonne Ingénierie, sans coût supplémentaire, puisque ces formations sont comprises dans l'adhésion annuelle.

Pour rappel, il a été acté, par délibération du 3 septembre 2020 (n° 2020-138), qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée annuellement à la formation des Elus, soit 2 700 €. Donc, nous ne l'avons pas utilisée en 2020 puisque les Élus qui ont fait les formations ont bénéficié des formations gratuites proposées par le Conseil Départemental.

C'était une information.

11 - ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS LOCAUX

Mme la Maire : la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les Élus aux Conseillers Municipaux. Cette mesure est précisée à l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : "Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les Élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat".

En l'absence de décret d'application, la Direction Générale des Collectivités Locales a précisé les modalités le 30 novembre 2020, notamment les indemnités qui rentrent dans ce cadre : il s'agit de celles reçues au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'Élu local au sein du Conseil Municipal, de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, ou de toute société d'économie mixte / société publique locale. Les indemnités versées par la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo ne sont pas concernées par ce tableau ; en effet, il revient à l'intercommunalité d'établir son propre état annuel sur le fondement de l'article L 5211-12-1 du CGCT. Il est précisé que les Élus qui n'ont pas obtenu de nouvelles fonctions lors des élections municipales de 2020 n'ont pas à apparaître sur cet état.

L'état était annexé à la convocation du Conseil Municipal, vous avez donc pu prendre connaissance des indemnités qui sont les nôtres selon nos fonctions.

Avez-vous des remarques ? Je peux le dire de façon très claire, parce que c'est important aussi que chacun sache ce qu'il en est :

- 1 Conseiller perçoit aujourd'hui une indemnité brute mensuelle de 468,30 € ...

M. Pilet : ... par an ...

M. Mailhé : ... je pense qu'il y a une erreur ...

Mme la Maire : oui, pardon, là c'était sur l'année. Donc, nous allons revenir ...

M. Mailhé : ... il y a marqué "mensuel" sur l'état.

Mme la Maire : c'est faux, c'est pour l'année ...

M. Mailhé : ... c'est la remarque que nous allions faire ...

Mme la Maire : sinon, nous serions largement au-delà ... donc :

- 1 Conseiller perçoit aujourd'hui une indemnité brute annuelle de 468,30 €
- 1 Conseiller délégué : 4 073,00 €
- 1 Adjoint : 8 253,00 €
- le Maire : 20 580,00 €

Je bénéficie d'un téléphone portable comme avantage en nature, et deux Adjointes bénéficient d'un ordinateur portable fourni par la Mairie.

La volonté de la municipalité a été que tout un chacun puisse avoir des indemnités sur ce mandat, ce qui n'est pas le cas partout.

M. Bonnet : je voulais évoquer un petit sujet à la lecture de ce tableau. Au nom de l'équité et de l'égalité de tous autour de cette table, je ne comprends pas pourquoi deux Élus pourraient avoir à disposition un ordinateur portable et que cela n'ait pas été proposé à l'ensemble du Conseil Municipal. Sachant qu'aujourd'hui nous avons de très nombreuses réunions en visio et que tout le monde n'en ai pas aussi bien équipé que certains. J'ai de grosses difficultés aujourd'hui à faire des réunions TEAMS de par le matériel que j'ai à ma disposition. J'aurais donc aimé savoir s'il n'était pas possible, bien-sûr après avoir équipé nos agents municipaux, que soit étudiée la possibilité de fournir sur la durée du mandat à chaque Élu qui le souhaite un équipement informatique portable pour pouvoir continuer à travailler sereinement et sérieusement ; que tout le monde soit au même niveau. Que nous ne le soyons pas sur nos indemnités, je le conçois. Mais, sur le matériel, il y aurait peut-être possibilité de faire quelque chose. Cela avait déjà été évoqué ... Excusez-moi, **M. CHOUARD**, vous parlez sans cesse quand j'interviens, et cela me perturbe sérieusement. Alors, si vous voulez prendre la parole, Mme la Maire donnez la parole après à **M. CHOUARD** parce que systématiquement, sur chacune de mes interventions, il ... arrêtez, nous n'aurons pas après vos ...

Mme la Maire : ... **M. BONNET** ...

M. Bonnet : ... allez-y, vous êtes pressé **M. CHOUARD** pour retourner à votre domicile ?

Mme la Maire : s'il vous plaît. Tranquillement, **M. BONNET**, finissez votre intervention.

M. Bonnet : il n'arrête pas, il continue.

Mme la Maire : Jean-Stéphane.

M. Bonnet : s'il vous plaît, chaque fois que je parle, vous faites des remarques qui n'apparaissent pas dans les procès-verbaux après.

Mme la Maire : s'il vous plaît. **M. BONNET**, reprenez.

M. Bonnet : donc, j'aimerais savoir si c'est possible d'étudier cette possibilité, comme cela avait déjà été évoqué en 2014 par **M. Jean-Claude PILET**, parce qu'à l'époque, effectivement, beaucoup de papier était distribué, il avait demandé si nous pouvions avoir les équipements informatiques. Aujourd'hui, le papier est quasiment banni, effectivement, des communications, nous passons tout par mail. Mais c'est plus simple aussi de pouvoir stocker des mails que nous recevons en tant que Conseillers Municipaux sur une adresse mail indépendante de toutes celles que nous avons. Parce qu'aujourd'hui, il est vrai que nous sommes submergés de mails, même si nous ne sommes que dans la Minorité ...

Mme la Maire : ... cela dit, vous avez une adresse mail spécifique en tant que Conseiller Municipal, comme tout un chacun. Lorsque je vois sur les tables le nombre d'Élus qui ont amené leur ordinateur portable, je vois que tout le monde est équipé. Même au sein de la Majorité, si ce n'est les deux Adjointes que nous avons équipés, notamment **Mme DE COUX** de par les fonctions qu'elle occupe sur les finances et le besoin qu'elle a de valider les flux financiers de façon extrêmement régulière, et les contraintes sont beaucoup plus lourdes que les mails que vous pouvez recevoir, ce n'est pas une demande qui est ressortie.

Donc, aujourd'hui, ce n'est pas envisagé, mais la question peut peut-être se poser, un ordinateur ou une tablette, pourquoi pas. Hier, j'étais invitée par le Maire de Plaisance au Conseil Municipal afin de participer à l'hommage public rendu à **M. Robert BENAVAL**, Président de la société de pêche, décédé récemment ; à Plaisance, manifestement, les Conseillers Municipaux n'ont pas d'ordinateur fourni par la Mairie.

M. Bonnet : je ne renie pas que cela se fait ailleurs, cela se fait effectivement à la Mairie de Toulouse ...

Mme la Maire : ... il faut avoir les moyens.

M. Bonnet : oui, d'accord, mais lorsqu'on le fait pour un, on doit pouvoir le faire pour tous. Je suis désolé, c'est l'équité, c'est l'égalité ...

Mme la Maire : ... non. Les besoins ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

M. Bonnet : je suis désolé, mais aujourd'hui, je vous dis que moi, avec cet ordinateur que j'ai devant moi, je ne peux pas faire de réunions TEAMS. Donc, en plus déjà des difficultés qu'ont certains de vos colistiers pour faire des réunions, pour que cela fonctionne correctement, passons sur d'autres ... nous travaillons, nous, avec un autre produit qui fonctionne très bien. Donc, aujourd'hui, je vous demande cela au nom de l'équité. Après, vous faites ce que vous voulez. Si vous pouviez nous donner une réponse claire, nette et précise, ce serait bien. Merci.

Mme la Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour, c'est clair.

12 - ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'IMPRIMERIE (délibération n° 2021-069)

Mme la Maire : une consultation a été lancée en procédure adaptée avec publicité le 22 mars 2021 pour l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits d'imprimerie pour les lots suivants :

- Lot 1 : impression du bulletin d'informations municipales
- Lot 2 : conception et impression du programme culturel

- Lot 3 : fourniture et impression de pochettes kraft sans fenêtre sur lesquelles est écrit "Information Municipale"

Suite au rapport d'analyse des offres et à la réunion de la commission d'appels d'offres du 26 avril 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché fourniture de produits d'imprimerie aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises proposées	Montant € HT	Observations
Lot 1 : impression du bulletin d'informations municipales	EVOLUPRINT	1 470,00	Montant par tirage pour 6 200 exemplaires (pour la comparaison des prix : 24 pages intérieures et 4 pages de couverture). Le nombre de pages intérieures variera en fonction du contenu de chaque publication
Lot 2 : Conception et impression du programme culturel	REPRINT IMPRIMEUR	1 995,00	Montant par tirage pour 7 000 exemplaires (pour la comparaison des prix : 20 pages intérieures, 4 pages de couverture et 8 pages d'un cahier central). Le nombre de pages intérieures et du cahier central variera en fonction du contenu de chaque publication
Lot 3 : Fourniture et impression de pochettes kraft sans fenêtre "Information Municipale"	TECHNIPRINT	423,00	Montant par tirage, pour 6 200 exemplaires - pas de tirage si distribution du seul bulletin d'informations municipales

L'accord-cadre serait conclu pour une période d'un an, renouvelable 3 fois, pour des périodes d'un an.

Le tableau des analyses des offres était annexé à la convocation du Conseil.

S'il n'y a pas de remarque, de toute façon les remarques ont été faites lors de la commission d'appel d'offres, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits d'imprimerie aux entreprises ci-dessus désignées et de l'autoriser à le signer.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - LE MURETAIN AGGLO - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENTS D'URBANISME AU MURETAIN AGGLO (délibération n° 2021-070)

Mme la Maire : l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoyait initialement un transfert automatique de la compétence en matière de "Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale" à toutes les communautés d'agglomération en mars 2017, sauf si "au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent".

En application de ces dispositions, les communes membres du Muretain Agglo ont bloqué ce transfert en 2017 en s'y opposant majoritairement. Je crois même que c'était au-delà de la majorité, c'était à l'unanimité.

Toutefois, en application du mécanisme de "revoyure" prévu par la loi ALUR, le transfert de la compétence à l'EPCI se réalise automatiquement "le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires", sauf opposition des communes dans les mêmes conditions de blocage.

Initialement fixée au 1^{er} janvier 2021, la date butoir a été reportée au 1^{er} juillet 2021, dans le cadre des lois sur l'état d'urgence sanitaire.

Il en résulte que le transfert s'opèrera à cette nouvelle date et que, pour s'y opposer, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population doivent délibérer dans la période comprise du 1^{er} octobre 2020 au 30 juin 2021.

Le Conseil Communautaire du Muretain Agglo, dans sa délibération n° 2020.165, a proposé aux communes de refuser le transfert dans l'attente de la finalisation de la démarche de spatialisation du projet de territoire, outil opérationnel qui permettra à terme d'avoir une vision intégrée et cohérente du développement du territoire muretain.

Considérant l'intérêt qui s'attache dans l'immédiat à ce que la commune conserve cette compétence, il est proposé de s'opposer au transfert de la compétence en matière de "Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale", au Muretain Agglo.

Il me semble que là-dessus nous sommes tous d'accord, au sein de ce Conseil Municipal nous le verrons tout à l'heure, mais au sein du Muretain Agglo, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il serait prématuré de transférer au Muretain Agglo la gestion de nos PLU respectifs. Je crois que nous avons d'autres chantiers ouverts au sein du Muretain Agglo avant que ceci ne puisse se passer.

Donc, je vous propose de nous opposer au transfert de la compétence en question.

M. Pilet : nous voulions d'abord avoir une précision sur ce que signifiait "la démarche de spatialisation du projet de territoire".

Mme la Maire : nous y mettons effectivement beaucoup de choses dans ce terme. C'est la réflexion sur le projet de territoire, de son organisation. Nous n'avons pas parlé du PLH (Programme Local de l'Habitat), mais, dans l'ensemble, c'est cela. C'est également de savoir où nous mettons de l'habitat, où nous mettons de l'activité, quels projets structurants seront portés par le Muretain Agglo sur telle ou telle partie de son territoire. Je crois que nous pouvons mettre tout cela dans ce terme. Comme aujourd'hui nous ne sommes pas prêts du tout, cela passe par un travail de la refondation, je pense que c'est cela d'abord, et ensuite nous verrons comment nous nous organisons derrière pour parler d'autres sujets, notamment du PLUI. Aujourd'hui, ce serait prématuré que de laisser la main au Muretain Agglo, qui, d'ailleurs au demeurant n'en veut pas aujourd'hui. Il n'y a pas d'exigence par rapport à cela. Quand bien même il y en aurait, nous nous y serions opposés.

M. Pilet : le PLUI, c'est bien pour travailler l'implantation et la répartition des implantations sur l'ensemble du territoire du Muretain Agglo ? C'est l'outil fait pour cela ?

Mme la Maire : c'est un outil fait pour cela.

M. Pilet : nous sommes d'accord ?

Mme la Maire : sauf que nous voulons qu'un certain nombre d'éléments soit travaillés en amont avant de laisser cette possibilité-là. Parce que si on nous dit "on veut vous installer une piscine", il n'y a pas de souci, nous trouverons la solution à Fonsorbes pour modifier notre PLU pour qu'une piscine soit installée sur Fonsorbes ; c'est un exemple, il ne faut pas se faire d'illusions, il n'y en aura probablement pas.

M. Séverac : la démarche qui a été choisie, quand nous parlons de spatialisation du projet de territoire, c'est finalement de dire que nous avons, les vingt-six communes, encore beaucoup de travail à faire ensemble avant d'aboutir à nous doter d'un outil qui sera contraignant et qui risque de bloquer un certain nombre de projets communaux dans l'état actuel des choses. Il vaut mieux discuter sur le fond politique d'une construction et d'un avenir pour l'agglo dans ses projets, dans ses diverses composantes, notamment économiques. Il est vrai que le projet de territoire va dans ce sens, mais il est encore à un niveau assez imprécis et qu'il y a déjà tout un travail à conjuguer là-dessus. A cette problématique, est liée la question aussi du PLH, c'est-à-dire du programme de construction de logements et d'habitat sur les années qui viennent. Par contre, un PLH existe, ou existait, qui arrive à terme et qui sera renouvelé. Dans les semaines qui viennent, nous aurons à nous prononcer, chacune des communes, sur le PLH qui sera proposé. Un document sera d'ailleurs proposé le 18 mai au prochain Conseil Communautaire, qui formalise les réflexions sur le PLH ; sous forme, d'une part, d'objectif territorialisé de production de logements et de logements sociaux pour chacune des communes, et, d'autre part, sous forme d'un certain nombre d'actions et de thématiques sur lesquelles il va falloir travailler. En soi, toutes les questions sont loin d'être réglées, il y a eu un débat hier déjà en conférence des Maires élargie assez houleux. Mais tant que la question de fond sur la refondation de l'agglomération et sur le pacte fiscal et financier n'est pas réglé, et elle est loin de l'être, tous les débats seront houleux dans les semaines et mois qui viennent. Tout est en lien. C'est effectivement la question de refondation du pacte communautaire qui est en jeu.

En tout cas, pour le PLH, il y aura une première étape le 18 mai. Je vous propose donc que nous essayions de trouver une date avant pour réunir la commission intercommunalité, mais nous n'aurons sans doute les documents que le jeudi soir, parce que nous n'avons pas encore le document final qui sera proposé à la discussion et aux débats. La deuxième étape sera, dans les deux mois qui suivent, c'est-à-dire entre le 18 mai et le 18 juillet, que chacune des communes formulent un avis sur ce PLH. Ensuite, il partira chez le Préfet, dans les services de l'État qui l'agréeront ou pas. Si jamais ces derniers ont des choses à dire et à redire, ou à exiger, il reviendra devant le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux. Donc, l'idée est là, depuis le 18 mai jusqu'en septembre pour l'adoption du PLU.

Donc, avec le PLUI, pour une fois, ce n'est pas la démarche "on vous impose un outil qui va être contraignant pour tout le monde" qui a été choisie, c'est plutôt la démarche inverse "construisons tout ce qu'on peut construire ensemble, et au bout du chemin on verra si le PLUI sort de lui-même ou pas, s'il est nécessaire ou pas". Cette motion a été le refus de passer en force. Certains, parmi nos collègues, sont intéressés, ou militent en faveur du PLUI, même s'ils ont été d'accord sur un travail sur la spatialisation du projet de territoire. Mais, c'est une formule d'entente sur ce que nous devons régler sur un certain nombre de questions politiques de fond avant de nous engager dans la coercition.

Mme la Maire : et ce n'est pas fait.

M. Pilet : juste une précision. Nous sommes bien d'accord que le PLUI, de toute façon, s'imposera, qu'il sera obligatoire ?

M. Séverac : non.

M. Pilet : nous, dans les textes nationaux, nous l'interprétons comme cela.

Mme la Maire : à terme, probablement. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, nous avons le choix. Alors, tant que nous avons le choix, gardons la gestion de notre PLU.

M. Pilet : nous sommes d'accord sur cette finalité. Je le reprécise, parce que cela me paraît important vu le fonctionnement du Muretain Agglo ; s'il n'y a pas un changement total de gouvernance, cela sera compliqué.

M. Séverac : cette finalité est inscrite dans la loi depuis 2014. Mais, chaque fois, il y a la réserve des 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population qui peut bloquer le transfert. Si jamais il n'y avait pas ce vote de blocage, effectivement, le PLUI serait mis en place immédiatement. C'est un peu à la renverse. La loi tend vers l'adoption d'un PLUI, mais, jusqu'à présent, il y a toujours cette possibilité de minorité de blocage pour qu'il n'ait pas lieu.

Mme la Maire : nous ne savons de quoi demain sera fait. Pour l'instant, nous avons la possibilité de nous y opposer, je vous propose donc de nous opposer au transfert de notre PLU au Muretain Agglo.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de "Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" au Muretain Agglo.

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

14 - LE MURETAIN AGGLO - ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENTS VOIRIE 2021 (délibération n° 2021-071)

Mme la Maire : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a adopté, lors de sa séance du 30 mars 2021, le montant des Attributions de Compensation d'Investissements 2021 pour les communes ayant un bilan voirie 2020 déficitaire sur les attributions de compensation de fonctionnement. Ce montant s'ajoute au droit de tirage qui est financé en fonctionnement.

Pour rappel, le financement de la compétence voirie au Muretain Agglo se fait en deux temps.

En premier temps : dans le courant de l'année, sont retenus sur l'Attribution de Compensation en fonctionnement un montant de 141 114 €, dont 43 853 € en droit de tirage correspondant à l'entretien de la voirie (peintures aux sols, bouchage des fissures, etc), et un montant de 200 000 €, dont la totalité en droit de tirage correspondant à l'investissement voirie. Cela représente un total de 341 114 €.

En deuxième temps : l'année N+1, il est fait un bilan en fonctionnement et en investissement. Si le bilan est positif, alors le montant est reporté sur les travaux de l'année du bilan. Si le bilan est négatif, alors il est demandé une Attribution de Compensation en investissement. C'est le cas cette année où Le Muretain Agglo nous demande 153 919 €.

Concernant les travaux en investissement, nous pouvons calculer un montant de travaux TTC en ajoutant sur l'AC travaux la partie subvention et le Fonds de Compensation de la TVA.

Pour la commune de Fonsorbes, notre droit de tirage de 200 000 € en investissement nous permet de calculer un montant de travaux entre 450 000 € TTC et 500 000 € TTC en fonction des travaux subventionnables ou non. Ce montant peut varier à la baisse si une année donnée le montant des travaux non subventionnables est plus fort.

Donc, le montant en Attribution de Compensation investissement doit être validé par délibération concordante du Conseil Municipal. Il est prévu au budget investissements 2021.

Les principaux travaux financés en 2020 sont :

- la création de la zone 30 dans le centre-ville
- la détection des réseaux route de Tarbes et un hydrocurage

- l'aménagement de la voirie de la place Maryse Bastié et du croisement dans ce secteur-là, dans le cadre du Projet Urbain Partenarial signé avec l'aménageur
- le cheminement piétonnier entre l'avenue des Raisins et le chemin de Birazel, celui de la rue Fontaine du Sorbier
- la réfection de la chaussée du chemin Calléou.

Aussi, nous vous proposons de valider ce montant.

La délibération du Muretain Agglo était annexée à la convocation du Conseil.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 21 avril 2021. Le détail des travaux vous a été transmis comme cela a été demandé en commission.

M. Pilet : une remarque : nous avons évoqué en commission les frais de personnel qui étaient mentionnés dans le calcul de l'Attribution de Compensation. Étant donné que c'est une compétence obligatoire, nous nous posons la question de savoir à quoi correspondaient ces frais de personnel. Est-ce que la réponse a pu être trouvée ?

Mme la Maire : dans notre Attribution de Compensation, nous avons effectivement à notre charge une partie du personnel du service voirie du Muretain Agglo, comme pour toutes les communes. C'est cela votre question ?

M. Pilet : sur les autres compétences, c'est calculé dans l'Attribution de Compensation globale. Pourquoi là c'est séparé ? Nous nous posons la question de savoir pourquoi ce n'était pas global, et du coup comment après ils faisaient leur budget.

Mme la Maire : comme dit Philippe SÉVERAC, c'est une bizarrerie du Muretain Agglo. C'est le mode de fonctionnement qui a été choisi au début de la création de la CAM (Communauté d'Agglomération du Muretain) sur le fonctionnement du service voirie. Donc, cela n'a pas été revu et corrigé depuis, et nous restons sur ce mode de fonctionnement qui était antérieur à notre entrée au Muretain Agglo.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de l'Attribution de Compensation d'investissement 2021 à 153 919 €.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- ↳ Décision municipale relative au lot 4 du marché de contrôles et vérifications réglementaires des installations et équipements des bâtiments – attribution du lot 4
La décision était annexée à la convocation du Conseil.

16 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous proposons, faisant suite à des demandes de Fonsorbais(es), d'installer des bancs et tables de pique-nique au bord de l'ancien terrain de foot de la gare.

Mme la Maire : sur le principe, nous sommes tout à fait favorables à cela. Sauf que je vous rappelle que doit être implanté sur ce site-là un bassin de rétention, pour lequel aujourd'hui nous n'avons pas le périmètre défini. Donc, deux réunions sont prévues sur ce sujet-là : une demain matin avec la commission territoriale n° 6, sachant pertinemment que nous ne pourrions pas traiter des problématiques Fonsorbaises. Nous avons demandé à RESEAU 31 de les recevoir spécifiquement sur les dossiers Fonsorbais, dont celui-ci, mais il n'est pas le seul. Le rendez-vous est prévu, je crois, la semaine prochaine, ou la semaine suivante.

Donc, sur le principe, oui, mais faisons attention à l'implantation dans la mesure où nous n'avons pas de certitude sur ce que sera le bassin de rétention. Attendons peut-être d'avoir les travaux du bassin, et ensuite, ...

M. Pilet : ... des bancs en bordure, je pense que cela ne gêne pas. Et puis, ils peuvent être déplacés de toute façon.

Mme la Maire : oui, mais en l'occurrence, nous les scellons. Attendons d'en avoir la certitude. Une fois que nous saurons, nous pourrions effectivement le faire. Mais, attendons de savoir. Ce serait dommage d'implanter des bancs et des tables de pique-nique et d'être obligés de les déplacer parce que nous ne les avons pas mis au bon endroit.

M. Pilet : nous avons oublié de préciser des poubelles aussi.

Mme la Maire : oui, mais de toute façon cela va avec. Systématiquement, lorsque nous installons un banc, nous mettons une poubelle à côté. Cela ne veut pas dire que la poubelle soit utilisée.

De plus, nous avons été interpellés sur autre quartier par une dame âgée qui souhaitait avoir un banc sur son chemin. Mme Geneviève VOISIN a donc écrit au Conseil de Quartier en question, mais également à l'ensemble des Conseils de Quartiers pour qu'ils nous adressent une proposition d'implantation de bancs, sachant qu'il y aurait un programme pluriannuel d'installation de bancs. Il est sûr que si l'on nous demande une centaine de bancs sur la commune, nous ne les installerons pas sur l'année 2021. Mais cela permet ainsi d'avoir une programmation.

2. Concernant l'aménagement du lavoir : les sources découvertes au lavoir vont-elles être mises en valeur ?

Et nous relayons la demande d'y planter des sorbiers (arbuste emblème de la ville).

M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal-services techniques" : au sujet de la source que nous avons trouvée au cours de travaux, nous avons décidé pour le moment de la guider et de l'amener sur la rivière de galets parce que le débit pour le moment est très faible, nous ne savons ce que nous trouverons. Il faut savoir qu'en bas aussi nous avons une trace d'eau, qui noie un petit peu le bas du bassin. Nous allons essayer de voir ce qu'il en est aussi. Quoiqu'il en soit, nous allons aussi la dévier sur la rivière. Et puis, nous verrons en fonction du débit ce que nous ferons. Pour le moment, il n'y a aucun projet là-dessus. Pour le moment, nous mesurons et voyons ce qu'il en est, ce que nous pourrions faire plus tard si jamais il y avait du débit. Nous sommes loin de trouver l'abondance qu'il y avait à l'époque quand il y avait le lavoir. Cela coulait énormément, alors que là cela coule très, très faiblement.

Pour les sorbiers, il n'y a pas de souci, nous mettrons des sorbiers. Tout en sachant que nous allons quand même essayer d'arborer le chemin avec des arbres qui font un peu d'ombre, parce que le peu de sorbiers que je connaisse fournissent peu d'ombre. Mais, il y aura des sorbiers sur Fonsorbes, nous serons obligés d'en mettre.

Mme la Maire : nous avons eu confirmation que les sorbiers sont manifestement adaptés aux conditions météo que nous connaissons. Nous sommes très vigilants là-dessus. Nous ne les avons pas trouvés dans la charte paysagère telle qu'elle avait été définie dans le cadre de la réflexion sur l'embellissement du cœur de ville, mais cela ne pose pas problème dans la mesure où c'est adapté au contexte méditerranéen qui sera dorénavant le nôtre.

M. Pilet : suite à la demande qui nous avait été faite, nous avons vérifié. A priori, cela rentre dans les arbres que nous pouvons planter actuellement et cela attirera en plus les oiseaux, la biodiversité, etc., en fournissant de la nourriture. Que des avantages.

Mme la Maire : oui, nous sommes effectivement vigilants vis-à-vis de la biodiversité.

17 - INFORMATIONS DIVERSES

Vaccination

Mme la Maire : la Préfecture a décidé de faire évoluer son schéma vaccinal avec la création de méga-zones de vaccination et donc de fermer les petits centres, comme celui de Saint-Lys, à compter du 1^{er} juin. Nous avons eu la surprise de découvrir que les communes de Fonsorbes, Saint-Lys, etc, ne sont pas sur le bassin Muretain, mais elles sont sur le bassin qualifié du Nord, c'est donc le bassin de Cornebarrieu. Mais, ce n'est à pas à Cornebarrieu que nous irions nous faire vacciner, mais à Saint-Jory. C'est proprement scandaleux. Nous l'avons fait remonter auprès des services préfectoraux. En fait, ils ont fait des bassins par nombre d'habitants, de l'ordre de 120/130 000 habitants. Et pour que cela corresponde, ils ont placé nos communes sur le bassin de Saint-Jory, soit à 40 minutes, Muret est à 20 minutes. C'est donc incompréhensible. Nous espérons que la réflexion évoluera au sein des services de la Préfecture et qu'ils auront une autre définition de ce qu'ils ont aujourd'hui, qui est incompréhensible. Si nous voulons que les gens se vaccinent, il faut que nous soyons autant que faire se peut dans la proximité.

M. Fédou : comment sera procédée la vaccination pour les assesseurs pour les élections ...

Mme la Maire : ... vous avez reçu un courrier de la part du service élections. Pour ceux qui ne sont pas vaccinés, nous pouvons vous délivrer un document attestant que vous faites partie des personnes prioritaires, membres des bureaux de vote, avec, autant que faire se peut, la possibilité d'être vaccinés à Muret ; nous avons vu cela avec le Président de l'Agglo, si tant est qu'il y ait les vaccins nécessaires et suffisants. Il n'y a pas de certitude quant à cela, c'est quelque chose que nous ne maîtrisons pas. Mais, vous auriez un document qui vous donnerait la priorité. Pour l'instant, rien n'a été dit sur l'obligation vaccinale des assesseurs et des personnes qui tiendront de manière générale les bureaux de vote ou qui dépouilleront.

Mme Voisin, Adjointe déléguée au secteur "communication-implication citoyenne et démocratie participative" : sur les textes, il est dit qu'il est recommandé d'être vacciné, et, à défaut d'avoir un test prouvant que nous ne sommes pas malades.

En voulant m'inscrire pour la vaccination, j'ai vu que maintenant les bureaux de vote étaient dans la liste des critères de priorités.

M. Pilet : est-ce que nous pouvons juste avoir une information sur le plan de circulation des travaux, puisque visiblement il a été modifié ? Il y a eu des changements sur les documents que l'on nous a envoyés. Est-ce que vous pouvez nous en faire part ?

Mme la Maire : nous vous enverrons le dernier document distribué, notamment à l'école du Trépadé. L'ensemble des parents ont eu l'information qu'à partir de lundi prochain le nouveau plan sera mis en place. Il sera probablement fonctionnel à partir de mardi. Nous vous le ferons passer. Il est sur le site.

La Directrice Générale des Services : pour la vaccination des assesseurs et des personnes qui tiendront les bureaux de vote, il y a deux possibilités : soit nous vous remettons l'attestation et vous prenez un rendez-vous vous-même, soit nous vous donnons une liste du Muretain Agglo et c'est le centre hospitalier qui appelle les personnes pour la prise de rendez-vous. Si vous avez besoin d'une attestation, passez l'information au service des élections.

Mme la Maire : par contre, il y a une date limite pour faire passer la liste du Muretain Agglo.

La Directrice Générale des Services : le 7 mai.

Mme la Maire : manifestez-vous auprès du service des élections ou auprès de Mme MOURAREAU de façon à ce que nous puissions vous inscrire.

Mme Beaufort, du groupe Majoritaire : je suis en pleine recherche pour me faire vacciner, on m'a parlé de celui de Saint-Lys, mais vous dites qu'il va fermer ; j'ai essayé à Samatan, au Lherm. Au Lherm, il n'y a pas le vaccin Pfizer, j'ai pris rendez-vous à Samatan, mais comme je ne fais pas partie des villes du Gers, je n'y ai donc pas droit non plus, alors que nous pouvons prendre rendez-vous. Et quand j'ai demandé à me faire vacciner les 6 et 7 juin, on m'a dit que ce sera dans un CHU. Donc, ça laisse quoi ? Purpan ? Rangueil ?

Mme la Maire : en l'occurrence, la vaccination pourrait se faire à Muret, du fait que tu tiendras un bureau de vote. Il faut que Mme MOURAREAU transmette la liste à M. BLIN du Muretin Agglo, c'est lui qui gère ce dossier. C'est compliqué pour tout le monde, c'est sous réserve qu'il y ait assez de vaccins. Nous sommes toujours contraints par cela. Parce que lorsque nous voyons le nombre de vaccins affectés par rapport à ce que j'ai dit précédemment, nous ne sommes pas près de voir vaccinée toute la population, c'est clair, ce n'est pas demain que ce sera fait. Le nombre de vaccins est encore largement insuffisant.

M. Baë : je suis en plein débat avec Geneviève sur la circulaire du 28 avril et le contenu du texte. J'ai beau le tourner dans tous les sens, je n'arrive pas à savoir si c'est une recommandation ou si c'est une obligation. Pour Geneviève, c'est une obligation, pour moi c'est une recommandation.

Mme la Maire : non, ce n'est pas une obligation.

Mme Voisin : non, pas la vaccination. S'il n'y a pas de vaccination ...

M. Baë : ... quelqu'un qui ne se ferait pas vacciner, est-ce qu'il a l'obligation de faire un test de moins de 48 heures ? Si nous lisons la circulaire, je vous lis la phrase telle quelle : "*dans le cas où il n'est pas possible de composer le bureau de vote uniquement de personnes vaccinées, il est recommandé que ceux-ci réalisent des tests*". Il est "recommandé". Ils n'ont pas mis "il est obligé" ; il est "recommandé". Je lis cela parce que dans mon entourage d'assesseurs, certains ne souhaitent pas se faire vacciner, et qui n'ont pas forcément envie de bénéficier d'un test PCR. L'élection approche, j'aimerais communiquer sur le sujet et avoir des réponses claires.

Mme Voisin : comme souvent dans ce genre de textes, une phrase dit "il est recommandé d'être vacciné et à défaut un test". Donc, cela veut dire qu'à défaut, si nous ne sommes pas vaccinés, il faut un test ; et effectivement, tout en bas, est écrit qu'il est recommandé un test si nous ne sommes pas vaccinés. Alors, "recommandé", est-ce que cela veut dire "obligatoire" ? Est-ce que cela veut dire "recommandé" ? Encore une fois, on joue sur les mots. Mais, la phrase de début de la circulaire est claire et la phrase de fin remet en cause la phrase de début.

La Directrice Générale des Services : il y a aussi la possibilité de faire des autotests. Je pense que la nuance est là. Mais, nous allons nous renseigner et nous vous donnerons l'information.

Mme la Maire : l'État avait envisagé de nous les fournir. De toute façon, ce qui est important, c'est que les gestes barrières seront respectés, la distanciation y sera, le port du masque sera obligatoire pour nous tous. Donc, j'ose espérer que le déroulement des élections se passera de la façon la plus sereine possible, dans les meilleures conditions sanitaires. Nous ferons tout ce qu'il faut en terme d'organisation pour être vigilants là-dessus, comme nous l'avons été sur les municipales l'année dernière.

Mme Richard, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : est-ce que nous restons sur le même fonctionnement que les dernières élections sur les gymnases ? Par exemple à la Béouzo.

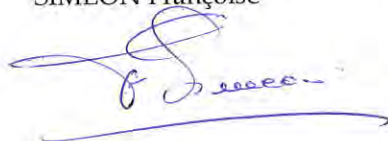
Mme la Maire : à la Béouzo, effectivement, y seront déplacés les bureaux du Banayre puisque la salle du Banayre est vraiment trop petite. Par contre, certains bureaux de la Béouzo resteront dans les locaux scolaires. Nous allons élargir les espaces, c'est-à-dire que nous allons également utiliser les halls. Nous avons une double élection, nous allons donc utiliser des surfaces beaucoup plus importantes avec de nouvelles pièces.

Mme Voisin : dans l'école de la Béouzo, il y aura deux bureaux de vote, les 3 et 4 ; les 5, 6 et 7 seront au gymnase de la Béouzo. Et à Cantelauze, ce ne sera pas dans l'école, mais dans le gymnase.

Mme la Maire : bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
BRUN Véronique

